



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France



Mazars
Green Park III
298, allée du Lac
31670 Labège
France

Figeac Aéro S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2022
Figeac Aéro S.A.
Zone Industrielle de l'Aiguille - 46100 Figeac



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France



Mazars
Green Park III
298, allée du Lac
31670 Labège
France

Figeac Aéro S.A.

Siège social : Zone Industrielle de l'Aiguille - 46100 Figeac
Capital social : 4.967.165,28

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2022

A l'attention de l'Assemblée générale de la société Figeac Aéro S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Figeac Aéro S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes 1 paragraphe U « Engagements de retraite et prestations assimilées » et 17 « Avantages au personnel » de l'annexe des comptes consolidés concernant l'interprétation de l'IFRIC sur la norme IAS 19 relative à l'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi intervenue en avril 2021.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Principe de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes consolidés

Risque identifié

Au cours de l'exercice 2020-2021, la pandémie de Covid-19 a eu un impact majeur sur le marché aéronautique. L'effondrement du trafic aérien mondial, provoqué par la crise sanitaire, a conduit les donneurs d'ordre du secteur à réviser à la baisse de manière très significative leurs cadences de livraison, notamment sur les programmes aéronautiques long courrier.

En conséquence de la forte réduction de son activité sur l'exercice 2020-2021 et malgré la reprise de l'activité sur l'exercice écoulé, le Groupe a subi des pertes d'exploitation significatives qui ont conduit la Direction à mettre à jour les prévisions de trésorerie afin d'évaluer la capacité du Groupe à faire face à ses échéances de trésorerie sur un horizon glissant de 12 mois. Ces prévisions, alignées sur les prévisions d'activité du Groupe pour l'exercice à venir, ont par nature un caractère incertain comme décrit en note « 27.1 Risque de liquidité » de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces prévisions, en lien avec le remboursement des ORNANE initialement prévu en octobre 2022, ont conduit la Direction à mettre en œuvre des actions pour restructurer les passifs financiers du Groupe et renforcer ses fonds propres, décrites dans la note « 31. Événements postérieurs à la date de clôture » de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans ce contexte, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation par le Conseil d'administration requiert une part importante de jugement en raison des incertitudes relatives aux perspectives d'activité.

Sur la base de ces éléments, nous considérons que l'utilisation de la convention de continuité d'exploitation est un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons obtenu et apprécié la pertinence de l'évaluation par le Conseil d'administration de la capacité du Groupe à poursuivre son activité sur une période de 12 mois à compter de la clôture de l'exercice ainsi que des hypothèses et de la documentation sur lesquelles cette évaluation est fondée. Nos travaux ont notamment consisté à :

- Obtenir et prendre connaissance du prévisionnel de trésorerie établi par le Groupe, jusqu'en septembre 2023 ;
- Apprécier la cohérence des hypothèses d'activité sous-tendant les prévisions de trésorerie avec la dernière version du budget revue par le Conseil d'administration et corroborer, dans leur ensemble, le caractère raisonnable de ces hypothèses au regard d'éléments internes du Groupe et du contexte du secteur aéronautique ;
- Apprécier la cohérence des hypothèses de financements complémentaires, de rééchelonnement des passifs existants (notamment le réaménagement des termes des ORNANE) et de renforcement des fonds propres avec la documentation juridique correspondante ;
- Comparer les prévisions de trésorerie de l'exercice précédent avec les données réelles au 31 mars 2022 afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- Analyser les renoncations des établissements bancaires (waivers) à l'activation des clauses d'exigibilité anticipée des emprunts soumis à ce dispositif ;
- Interroger la Direction concernant sa connaissance d'événements ou de circonstances postérieurs à la clôture qui seraient susceptibles de remettre en cause ces prévisions ;
- Apprécier le caractère approprié de l'information fournie dans la note « Evénements postérieurs à la date de clôture » de l'annexe aux comptes consolidés.

Reconnaissance du revenu en application de la norme IFRS 15

Risque identifié

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé au travers de plusieurs typologies de contrats de construction et de livraison de sous-ensembles avioniques, intégrant dans certains cas des activités de développement et dont la durée couvre plusieurs exercices, ou de contrats de prestations de services.

En application de la norme IFRS 15, le Groupe effectue une analyse de chaque nouveau contrat de son portefeuille afin de déterminer la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires à adopter, comme indiqué dans la note 1 paragraphe H de l'annexe aux états financiers consolidés.

La reconnaissance du revenu en application de la norme IFRS 15 est un point clé de l'audit dans la mesure où l'analyse des différentes typologies de contrats qui constituent le revenu du Groupe nécessite une part importante de jugement lors de :

- L'identification du contrat au sens d'IFRS 15, qui définit les droits et obligations des parties ;
- L'identification des obligations de performance distinctes, notamment sur la partie des contrats relative aux développements spécifiques ;
- La détermination du rythme de comptabilisation du chiffre d'affaires (progressivement ou à un instant donné) ;
- La détermination de la méthode de comptabilisation des coûts de réalisation du contrat et notamment du rythme d'amortissement des coûts capitalisés.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la conformité des méthodes comptables présentées en note 1 paragraphe H de l'annexe aux comptes consolidés avec la norme IFRS 15 ;

- Prendre connaissance des procédures et des contrôles mis en place par le Groupe concernant la gestion et le suivi des contrats, la détermination du chiffre d'affaires et des coûts du contrat, et tester l'efficacité opérationnelle de ces contrôles notamment dans le contexte de la crise lié à la Covid-19 ;
- Tester, pour une sélection de transactions individuelles, la correcte comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts de réalisation du contrat, au regard des dispositions de la norme IFRS 15 ;
- Apprécier le caractère approprié de l'information fournie dans la note 1 paragraphe H de l'annexe.

Immobilisation et amortissement des frais de développement

Risque identifié

La politique de développement du Groupe Figeac Aéro est concentrée dans le domaine des nouveaux systèmes d'usinage. Au 31 mars 2022, la valeur nette comptable des frais de développement immobilisés s'élève à 57,3 M€, hors frais de développement relatifs à l'implantation du nouvel ERP.

Les critères d'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que les critères liés à leur date de début et leur rythme d'amortissement sont décrits dans la note 1 paragraphe I de l'annexe aux comptes consolidés.

L'analyse du respect des différents critères d'immobilisation et d'amortissement fait appel à de nombreux jugements et estimations et notamment l'appréciation de la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables sur sa durée d'exploitation.

Au regard du caractère significatif des frais de développement immobilisés, amortis et non encore amortis, au 31 mars 2022 et des éléments d'appréciation liés à l'analyse des différents critères d'immobilisation et d'amortissement, nous avons considéré que l'immobilisation et l'amortissement des frais de développement constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté notamment :

- à examiner la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur ;
- à prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les coûts de développement respectant les critères d'immobilisation ainsi que leur date de début et leur rythme d'amortissement ;
- à tester par sondage l'existence et la valorisation des dépenses relatives aux différentes immobilisations incorporelles au cours de leur phase de développement ;
- à apprécier par sondage le respect des différents critères d'immobilisation et d'amortissement des frais de développement ;
- à apprécier la qualité des processus d'établissement des prévisions dans le cadre de l'analyse des avantages économiques futurs probables générés par les projets immobilisés, notamment en réalisant des analyses critiques des prévisions de chiffre d'affaires et de rentabilité des frais de développements immobilisés dans le contexte évolutif de la crise liée à la Covid-19 ;
- à apprécier par sondage les éventuels indices de perte de valeur concernant les projets en cours d'amortissement.

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Couverture de change EUR/USD et instruments financiers dérivés

Risque identifié

Le Groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires et de ses paiements fournisseurs en dollar américain. Afin de couvrir son risque de change, il met en œuvre une politique de couverture de change s'appuyant sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers dérivés (ventes à terme, accumulateurs, ...).

Comme indiqué dans la note 1 paragraphe S de l'annexe, la comptabilisation des instruments financiers dérivés dépend de leur désignation ou non en tant qu'instruments de couverture s'ils respectent les critères de qualification fixés par la norme IFRS 9. Pour les couvertures de flux de trésorerie futurs, la part efficace du produit ou de la perte sur l'instrument de couverture est directement comptabilisée au niveau des capitaux propres puis rapportée au compte de résultat de la période au cours de laquelle le sous-jacent couvert est comptabilisé au compte de résultat, la part inefficace et la valeur temps des instruments (non qualifiée) sont reconnues immédiatement en résultat financier. Les profits ou les pertes résultant de la variation de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas traités comme des instruments de couverture, sont comptabilisés en résultat financier.

Dans les comptes consolidés clos le 31 mars 2022, les instruments financiers dérivés de change non qualifiés d'instrument de couverture ont généré une charge financière de 3,1 millions d'euros pour une juste valeur inscrite au passif de 4,7 millions d'euros. Les instruments dérivés de change qualifiés d'instrument de couverture ont généré une diminution des capitaux propres de 1,5 millions d'euros avant effet d'impôt, pour une juste valeur inscrite dans les capitaux propres de clôture de 1,4 millions d'euros. Ces impacts sont présentés en note 14 « Instruments dérivés » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré la comptabilisation des instruments financiers comme un point clé de l'audit du fait de l'importance de leur qualification en tant qu'instrument de couverture sur le résultat du Groupe et du jugement nécessaire à la détermination de leurs justes valeurs.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance de la stratégie de change retenue par le Groupe Figeac Aéro et nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée à ce titre dans la note 1 paragraphe S de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons obtenu une compréhension des procédures de contrôle interne concernant la qualification et l'évaluation des instruments financiers dérivés.

Afin de vérifier la correcte comptabilisation des instruments dérivés de change, nos travaux ont consisté à :

- contrôler le rapprochement entre le portefeuille de dérivés de Figeac Aéro S.A. et les déclarations des contreparties bancaires pour analyser l'exhaustivité et la réalité des opérations ;
- analyser les écarts significatifs entre les valorisations des dérivés effectuées par Figeac Aéro S.A. et les valorisations transmises par les contreparties bancaires ;
- procéder à une contre-valorisation indépendante, avec l'aide de nos experts, d'un échantillon représentatif du portefeuille d'instruments dérivés, afin de corroborer les valorisations retenues par la Direction dans ses comptes ;

- analyser par sondage les contrats de souscription des principaux nouveaux instruments financiers dérivés de l'exercice.

Dépréciation d'actifs corporels et incorporels

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 1 paragraphe L de l'annexe, les actifs font l'objet, conformément à la norme IAS 36, d'un test de dépréciation annuel à la date de clôture ou dès l'apparition d'un indice de perte de valeur, quel que soit l'actif.

Les actifs sont affectés à une ou plusieurs Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.).

Le test de dépréciation a pour but de comparer la valeur comptable de l'actif ou du Groupe d'U.G.T. à sa valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité, déterminée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Au 31 mars 2022, la mise à jour des tests réalisés sur base individuelle a conduit à une reprise des dépréciations de 10,7 M€ sur les actifs de R&D, soit un stock de dépréciation de 15,1 M€. L'impairment test global (sur la base des U.G.T.), a conduit à constater une dépréciation complémentaire de 2,5 M€ sur l'UGT FGA North America au 31 mars 2022, soit un stock de dépréciation de 7,3 M€ sur l'UGT FGA North America et 7,7 M€ sur l'UGT Figeac Aero.

L'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés fait appel à de nombreux jugements et estimations de la part de la Direction générale et notamment l'appréciation raisonnable des flux de trésorerie opérationnels retenus dans les budgets et plans d'affaires à moyen terme, les taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus dans le calcul des valeurs recouvrables.

Au regard du contexte de crise évolutif lié au Covid-19, du caractère significatif des actifs et des éléments d'appréciation inhérents à la détermination de la valeur recouvrable des U.G.T. rattachées au Groupe, nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté notamment, dans le contexte évolutif de la crise liée à la Covid-19, à :

- apprécier le caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie des activités des U.G.T. concernées établies par leurs Directions opérationnelles et financières avec les données et hypothèses issues des plans d'affaires et dans le contexte économique et financier dans lequel opère le Groupe ;
- apprécier la fiabilité du processus d'établissement de ces estimations en réalisant des analyses critiques des écarts constatés entre les prévisions d'exploitation et d'investissements des années antérieures et les réalisations subséquentes ;
- apprécier la pertinence des taux d'actualisation et des taux de croissance retenus ;
- examiner les analyses de sensibilité effectuées par la Direction des valeurs recouvrables des U.G.T., à une variation des principales hypothèses retenues ;
- vérifier l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable des U.G.T. et apprécier la cohérence de la détermination de cette valeur avec la manière dont les prévisions de flux de trésorerie ont été établies pour déterminer la valeur d'utilité ;

L'ensemble de ces analyses a été mené avec l'aide des experts en évaluation d'entreprise.

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur-général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Figeac Aéro S.A. par l'Assemblée Générale du 19 décembre 2013 pour le cabinet KPMG S.A. et du 29 septembre 2017 pour le cabinet Mazars.

Au 31 mars 2022 :

- Le cabinet KPMG S.A. était dans la 9^{ème} année de sa mission sans interruption, dont 6 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé ;
- Le cabinet Mazars dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en

place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Fait à Labège, le 12 août 2022

KPMG S.A.

Mazars

Pierre Subreville
Associé

Hervé Kernéis
Associé



Sommaire

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	4
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	7
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE	9
1. Principes comptables et méthodes comptables	9
2. Estimations	21
3. Périmètre de consolidation	22
4. Immobilisations incorporelles	23
5. Immobilisations corporelles	24
6. Locations	26
7. Actifs financiers	27
8. Participations mises en équivalence	28
9. Coûts sur contrats	28
10. Stocks et en-cours de production	29
11. Créances clients et autres actifs	29
12. Trésorerie et équivalents de trésorerie	30
13. Juste valeur des actifs financiers	31
14. Instruments dérivés	32
15. Capitaux propres	34
16. Provisions	34
17. Avantages au personnel	35
18. Passifs financiers portant intérêts	36
19. Passifs sur contrats	39
20. Fournisseurs et autres dettes	39
21. Synthèse des passifs financiers	40
22. Chiffre d'affaires	41
23. Détail des autres composantes du résultat opérationnel	41
24. Coût de l'endettement financier net	43
25. Impôt	43
26. Résultat par action	44
27. Gestion des risques	45
28. Parties liées	50
29. Effectif	51
30. Engagements hors bilan et passifs éventuels	51



31.	Evénements postérieurs à la date de clôture	52
32.	Honoraires versés aux commissaires aux comptes	55



Etat de la situation financière consolidée

ACTIF	Notes	31.03.2021	31.03.2022
<i>(en milliers €)</i>			
Ecart d'acquisition	4	-	-
Immobilisations incorporelles	4	101 333	105 802
Immobilisations corporelles	5	132 310	118 481
Droits d'utilisation	6	63 948	51 618
Actifs financiers non courants	7	8 013	4 305
Participations mises en équivalence	8	2 561	1 316
Instruments dérivés actifs non courants	14	3 076	763
Impôts différés actif	25	7 013	11 195
Autres actifs financiers non courants			
Actifs non courants		318 254	293 480
Stocks et en-cours de production	10	179 952	182 223
Coûts sur contrats	9	27 518	25 289
Créances clients et autres débiteurs	11	36 327	61 083
Actifs d'impôts exigibles	25	7 063	7 688
Autres actifs courants	11	22 522	21 711
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	80 470	49 303
Actifs courants		353 852	347 297
Total actif		672 106	640 777
PASSIF			
<i>(en milliers €)</i>			
Capital	15	3 821	3 821
Réserves	15	137 950	79 501
Résultat de l'exercice		(57 145)	(42 048)
Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère		84 626	41 275
Participations ne donnant pas le contrôle		62	21
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		84 688	41 296
Provisions	16, 17	14 412	7 291
Passifs financiers non courants portant intérêts (2)	18	266 571	217 930
Instruments dérivés passifs non courants	14	3 139	5 355
Impôts différés passifs	25	7 435	10 904
Autres passifs non courants	20	8 677	6 596
Passifs non courants		300 234	248 076
Passifs financiers courants portant intérêts (2)	18	161 638	176 730
Fournisseurs et autres créditeurs	20	44 812	87 943
Passifs sur contrats	19	15 355	13 497
Passifs d'impôt exigibles	25	9 108	12 127
Autres passifs courants	20	56 271	61 108
Passifs courants		287 184	351 405
Total passif		672 106	640 777



Compte de résultat consolidé

	Notes	31.03.2021	31.03.2022
<i>(en milliers €)</i>			
Chiffre d'affaires	22	204 649	281 948
Autres produits	23	2 123	1 785
Production stockée		(24 134)	14 891
Consommations de l'exercice et charges externes	23	(108 276)	(191 726)
Frais de personnel	23	(69 080)	(73 161)
Impôts et taxes		(4 384)	(3 480)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	23	(46 849)	(50 599)
Résultat opérationnel courant		(45 951)	(20 342)
Autres produits et charges opérationnels non courants	23	(18 121)	(12 230)
Quote-part dans le résultat net des co-entreprises	8	(59)	(1 250)
Résultat opérationnel		(64 131)	(33 822)
Coût de l'endettement financier net	24	(5 457)	(6 195)
Gains et pertes de change		(1 547)	2 818
Gains et pertes latents sur instruments financiers dérivés		11 888	(3 774)
Autres produits et charges financières		(26)	(60)
Résultat financier		4 858	(7 211)
Résultat avant impôts		(59 273)	(41 033)
Produit (charge) d'impôt	25	2 099	(1 053)
Résultat de l'exercice		(57 174)	(42 086)
Attribuable :			
aux propriétaires de la société mère		(57 145)	(42 048)
aux participations ne donnant pas le contrôle		(29)	(39)
Résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)	26	(1,79)	(1,32)
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)		(1,79)	(1,32)
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)		(1,79)	(1,32)



Etat du résultat global consolidé

	Notes	31.03.2021	31.03.2022
<i>(en milliers €)</i>			
Résultat net de l'exercice		(57 174)	(42 086)
Eléments recyclables en résultat		3 743	(1 670)
Ecart de conversion		(222)	(587)
Réévaluation des instruments de couverture		5 507	(1 474)
Impôt sur autres éléments recyclables du résultat global		(1 542)	391
Quote-part recyclable des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)	8		
Eléments non recyclables en résultat		(560)	228
Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies	17	(778)	310
Impôt sur autres éléments non recyclables du résultat global		218	(82)
Quote-part non recyclable des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)			
Total des autres éléments du résultat global		3 183	(1 443)
Total du résultat global de l'exercice		(53 991)	(43 529)
Attribuable :			
aux propriétaires de la société mère		(53 963)	(43 490)
aux participations ne donnant pas le contrôle		(29)	(39)



Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Ecart de conversion	Réserves Instrument de couverture et régimes à prestations définies	Autres réserves	Résultat net	Autres	Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<i>(en milliers €)</i>											
01.04.2020	3 821	118 455	(5 406)	(1 579)	(3 292)	82 789	(55 465)	(864)	138 459	94	138 552
Résultat de l'exercice							(57 145)		(57 145)	(29)	(57 173)
Autres éléments du résultat global				(222)	3 404				3 182		3 182
Acquisitions / cessions d'actions propres			116						116		116
Dividendes									-		-
Mouvements nets sur actions propres									-		-
Affectation résultat							(55 465)	55 465	-		-
Autres								14	14	(3)	11
31.03.2021	3 821	118 455	(5 290)	(1 801)	112	27 324	(57 145)	(850)	84 626	62	84 688
Changement de méthode IFRIC IAS 19					326				326		326
01.04.2021	3 821	118 455	(5 290)	(1 801)	438	27 324	(57 145)	(850)	84 952	62	85 014
Résultat de l'exercice							(42 048)		(42 048)	(39)	(42 087)
Autres éléments du résultat global				(587)	(856)				(1 442)		(1 442)
Acquisitions / cessions d'actions propres			(77)						(77)		(77)
Dividendes									-		-
Mouvements nets sur actions propres									-		-
Affectation résultat							(57 145)	57 145	-		-
Variation de périmètre							(113)		(113)		(113)
Autres								1	1	(2)	(1)
31.03.2022	3 821	118 455	(5 367)	(2 388)	(418)	(29 934)	(42 048)	(849)	41 275	21	41 296

Tableau des flux de trésorerie consolidés

	Notes	31.03.2021	31.03.2022
<i>(en milliers €)</i>			
Résultat net de l'exercice		(57 174)	(42 086)
Amortissements et provisions		62 261	52 477
(Plus)/moins values sur cessions d'actifs		2 462	736
Autres éléments sans impact de trésorerie		-	2 006
Eliminations des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)		(10 507)	(1 238)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		(2 958)	11 895
Charges d'impôts		(2 594)	1 563
Coût de l'endettement financier		4 597	4 803
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt		(955)	18 261
Variation du besoin en fonds de roulement			
Variation des stocks		4 295	(2 368)
Variation des clients et autres débiteurs		18 095	(28 990)
Variation des fournisseurs et autres créditeurs		(35 766)	47 551
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(14 331)	34 453
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations		(29 877)	(35 452)
Cessions, réductions d'immobilisations		2 223	6 109
Variation des créances et dettes sur immobilisations		(1 736)	772
Incidences des variations de périmètre sur la trésorerie		-	(481)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissements		(29 390)	(29 052)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financements			
Emissions d'emprunts		93 592	7 903
Remboursements d'emprunts		(46 330)	(23 141)
Remboursements des dettes locatives		(14 312)	(17 539)
Acquisitions ou cessions d'actions d'autocontrôle		115	(78)
Avances reçues sur commande Aerotrade		10 193	3 693
Autres dettes financières		-	-
Intérêts financiers versés		(4 597)	(4 803)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financements		38 661	(33 965)
Variation de trésorerie		(5 060)	(28 564)
Trésorerie - d'ouverture		66 792	61 540
Variation de conversion		(192)	49
Divers		-	-
Trésorerie de clôture		61 540	33 025
Variation des comptes de trésorerie		(5 060)	(28 564)



Notes annexes aux comptes consolidés du Groupe

La société FIGEAC AÉRO (Zone Industrielle de l'Aiguille – 46100 Figeac) est une société anonyme immatriculée en France, et est cotée en continu sur le compartiment C du marché Eurolist d'Euronext Paris.

Les comptes consolidés reflètent la situation comptable de la société Figeac et de ses filiales contrôlées, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles est exercée une influence notable (le « Groupe »). Les principaux domaines d'activité du Groupe sont la réalisation de pièces de structure pour l'aéronautique, le montage de sous-ensembles, la mécanique générale et chaudronnerie lourde ainsi que le traitement de surface.

Les états financiers sont établis en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier près sauf mention expresse.

Les états financiers consolidés au 31 mars 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 aout 2022 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2022.

1. Principes comptables et méthodes comptables

Les comptes consolidés de FIGEAC AÉRO et ses filiales sont établis selon les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'Administration. Elles comprennent les normes approuvées par l'IASB c'est-à-dire, les IFRS, les *International Accounting Standards* (« IASB ») et les interprétations émises par l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (« IFRIC ») ou l'organisme qui l'a précédé le *Standing Interpretations Committee* (« SIC »).

Evolutions des principes et méthodes comptables

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS appliqués de manière obligatoire à compter du 1er avril 2021 :

- Amendements d'IFRS 9 « Instruments financiers », IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financier : informations à fournir en annexe » - Phase 2 de la réforme des taux d'intérêts de référence ;
- Décision de l'IFRIC d'avril 2021 concernant la norme IAS 19 et plus particulièrement l'attribution des avantages sociaux aux périodes de services.
- Amendement d'IFRS 16 « Contrats de location » - Allègements de loyer liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021.

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés appliqués de manière anticipée par le Groupe à compter du 1er avril 2021 :

Néant.

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés mais non encore applicables ou non appliqués de manière anticipée par le Groupe :

- Amendements d'IAS 1 « Présentation des états financiers » - Classement des passifs courant ou non-courant ;
- Amendements d'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises » et d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés » - Ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence ;
- Améliorations des IFRS publiées en mai 2020 (cycle 2018-2020)



- Amendements d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » - Produits générés de la vente d'actifs avant la fin de la période d'utilisation prévue ;
- Amendements d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » - Référence au cadre conceptuel ;
- Amendements d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » - Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire ;
- Amendements d'IAS 8 « Définition des estimations comptables » ;
- Amendements d'IAS 1 « Présentation des états financiers » et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2 « Porter des jugements sur l'importance relative » ;
- Amendements d'IAS 12 « Impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction » ;
- IFRS 17 « Contrats d'assurances.

Principes comptables

A) Convention du coût historique

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les chapitres suivants.

B) Règles de consolidation

Les sociétés dans lesquelles FIGEAC AÉRO exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif et durable de droit ou de fait sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

La notion de contrôle définie par la norme IFRS 10 repose sur les trois critères suivants :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- L'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique ou négatif ; et
- Le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

La méthode de l'intégration globale consiste à intégrer l'ensemble des actifs, passifs, produits et charges. La quote-part des capitaux propres et du résultat net attribuable aux Actionnaires minoritaires est présentée quant à elle distinctement en intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) au bilan et au compte de résultat consolidé.

Les sociétés contrôlées conjointement par FIGEAC AÉRO et d'autres groupes, ou partenariats, sont celles dont la direction des activités essentielles (approbation du budget, nomination des dirigeants...) nécessite le consentement unanime des partenaires. Il existe deux types de partenariat :

- Les opérations conjointes : entités dans lesquelles les partenaires ont, de par la forme juridique de l'entité, les termes des accords contractuels ou les autres faits et circonstances, des droits sur les actifs et des obligations concernant les passifs du partenariat. Chaque partenaire comptabilise les actifs, passifs, les charges et les produits relatifs à ses intérêts dans l'opération conjointe sauf s'il est prévu une répartition différente ;
- Les co-entreprises : entités dans lesquelles les partenaires ont uniquement des droits sur l'actif net. Chaque partenaire comptabilise sa quote-part dans l'actif net selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés dans lesquelles FIGEAC AÉRO exerce une influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence.

L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %.



La méthode de la mise en équivalence consiste à comptabiliser au bilan un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée, majorée le cas échéant du goodwill généré par l'acquisition d'origine.

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle, exclusive ou conjointe, ou d'influence notable.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de fin de contrôle, exclusif ou conjoint, ou d'influence notable.

La norme IFRS 10 prévoit que toute modification du taux de détention d'une entité consolidée par intégration globale, sans perte ou gain de contrôle, soit constatée en capitaux propres attribuables aux propriétaires de la maison mère du Groupe. Il en sera ainsi des acquisitions complémentaires de titres quand bien même la prise de contrôle exclusive serait intervenue lors d'une précédente acquisition de titres ou des cessions de titres sans perte de contrôle exclusif.

La cession des titres entraînant une perte de contrôle exclusive sera quant à elle constatée en résultat et le résultat de cession sera calculé sur la totalité de la participation à la date de l'opération. En outre, certains « autres éléments du résultat global » attribués aux actionnaires majoritaires seront transférés en résultat. Toute participation résiduelle conservée sera réévaluée à sa juste valeur par le compte de résultat au moment de la perte de contrôle exclusif.

C) Elimination des opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes (dividendes, résultats de cession) qui s'y rattachent.

D) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1er janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée.

Le Groupe applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. Le prix d'acquisition correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition :

- Des actifs transférés par le Groupe ;
- Des passifs contractés par le Groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise ;
- Des parts des capitaux propres émises par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise ; et
- Des compléments de prix éventuels

Les coûts directs liés à l'acquisition (frais de transaction) sont comptabilisés séparément du regroupement d'entreprises, ce qui signifie qu'ils sont constatés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Dans le cas d'une prise de contrôle par acquisitions successives, la quote-part d'intérêts antérieurement détenus par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé au compte de résultat.

Evaluation du goodwill

A la date d'acquisition, le goodwill est déterminé comme la différence entre :

- D'une part, le prix d'acquisition, augmenté du montant des participations ne donnant pas le contrôle de la société acquise ; et
- D'autre part, le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les goodwill peuvent être corrigés dans les douze mois suivant la date de l'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Au-delà de ce délai, les ajustements sont enregistrés en résultat.



Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur selon les modalités décrites en Note 5. En cas de perte de valeur, la dépréciation est comptabilisée en résultat et n'est pas réversible.

E) Conversion des états financiers des filiales libellés en devises

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis en euros selon la méthode suivante :

- Les postes du bilan autres que les capitaux propres sont convertis aux cours de change à la date de clôture de la période ;
- Les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de change de la période ;
- Les différences de change sont comptabilisées en écarts de conversion dans l'état de résultat global, au sein des autres éléments du résultat global.

F) Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chaque société au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les dettes et créances libellées en devises sont converties au taux en vigueur au 31 mars. Les différences de change latentes dégagées à cette occasion sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Conformément à l'IAS 21 et IFRIC 16, les différences de change relatives à des financements permanents faisant partie de l'investissement net dans une filiale consolidée sont constatées dans les autres éléments du résultat global, en réserve de conversion. Lors de la cession ultérieure de ces investissements, les résultats de change cumulés constatés dans les Capitaux Propres seront enregistrés en résultat.

G) Dates de clôture

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 mars 2022, sauf les sociétés MTI, SCI REMSI, EGIMA, TES et SCI Mexique, clôturant leurs comptes au 31 décembre 2021. Pour ces sociétés, les comptes individuels ont été retraités pour tenir compte des opérations significatives ou ayant une incidence sur l'établissement des comptes consolidés survenues entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 mars 2022.

H) Principes de reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe provient essentiellement de trois activités :

- Pré-production ;
- Développement hors production en série ;
- Production en série de pièces et de sous-ensembles.

Pour chacun de ces revenus, les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires en application de la norme IFRS 15 sont présentées ci-dessous.

Activité de pré-production

L'analyse menée par le Groupe conduit à considérer que les activités de pré-production mises en œuvre en préalable à une production en série, ne représentent pas une obligation de performance distincte au titre du contrat, le contrôle de ces activités n'étant pas transféré aux clients finaux. En conséquence :

- Les avances perçues au titre de ces activités de pré-production « non recurring costs » sont comptabilisées au bilan au poste « Passifs sur contrats »



- Les coûts de développements, précédemment présentés au poste « Stocks et en-cours » sont présentés sur la ligne « Coûts du contrat » car considérés au sens d'IFRS 15 comme des coûts de réalisation du contrat de production.

Ces actifs et passifs sur contrat sont amortis :

- Soit sur la durée du contrat
- Soit sur le nombre d'avions fixé au contrat
- Soit sur les cadences prévisionnelles sur les contrats en program life

Activité de développement hors production en série

Le chiffre d'affaires des activités de développement non lié à une production en série est reconnu à la date de transfert du contrôle au client final.

Activité de production en série de pièces et de sous-ensembles

Cette activité constitue une obligation de performance distincte. Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de transfert du contrôle correspondant de manière générale à la livraison des pièces et des sous-ensembles aux clients finaux.

l) Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées, soit à leur coût d'acquisition, soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée d'utilité économique. La durée de vie des logiciels, des concessions, des brevets et des licences est estimée entre un et trois ans.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties. Au sein du Groupe, il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilité est considérée indéfinie.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Le Groupe finance des projets de développement essentiellement pour améliorer ses processus de fabrications, pour accroître ses savoirs faire techniques, en distinguant clairement les phases de recherche et de développement. Les frais résultants de ce développement peuvent être immobilisés si tous les critères suivants ont été démontrés :

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- La capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères énumérés ci-dessus.



Dans les domaines d'activités du Groupe, l'ensemble des critères d'immobilisation des frais de développement est rempli lorsque les critères d'activation sont remplis.

Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Après leur comptabilisation, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements des frais de développement reflètent le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. La méthode utilisée est l'amortissement linéaire. Les durées d'utilité sont fonction des actifs concernés. Elles sont de 5 ans.

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités énoncées en note 5.

J) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque des éléments significatifs d'immobilisations corporelles peuvent être déterminés et que ces composants ont des durées d'utilité et des modes d'amortissement différents, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (par composant).

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle, le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle, au moment où le coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Pour les constructions et agencements : de 5 à 30 ans selon la nature de la construction et de l'agencement
- Pour les matériels industriels : de 3 à 10 ans selon la nature et l'usage de ces matériels
- Pour les mobiliers et matériels informatiques : de 3 à 6 ans selon l'usage de ces équipements
- Pour le matériel de transport : de 2 à 5 ans selon l'usage de ces véhicules.

Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition ou la production d'une immobilisation corporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation dès lors qu'elle ne sera prête à l'usage auquel elle est destinée, ou à la vente, qu'après une période de temps substantielle (généralement plus de douze mois). Aucun actif figurant au bilan du Groupe n'incorpore de frais financiers.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités énoncées en note 5.

K) Locations

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16, sont comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée, ce qui se traduit par la constatation :

- D'un actif correspondant au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ; et
- D'une dette au titre de l'obligation de paiement.

Les contrats de location du Groupe concernent principalement tous les contrats de location immobilière ainsi que les principaux contrats de location de flottes d'actifs (véhicules, matériels de manutention...).



Les exemptions de comptabilisation prévues par la norme pour les contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à douze mois), et les contrats portant sur des actifs de faible valeur (valeur unitaire à neuf inférieure à 5 000 dollars US), ont été appliqués.

Evaluation du droit d'utilisation des actifs

A la date de prise d'effet du contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût, incluant :

- Le montant initial de la dette de location auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets des avantages reçus du bailleur ; et
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat et l'estimation des coûts de remise en état ou de démantèlement.

Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location. Une perte de valeur du droit d'utilisation peut être constatée le cas échéant.

Evaluation de la dette de location

A la date de prise d'effet du contrat de location, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. L'évaluation de la dette, au titre des loyers, inclut :

- Les loyers fixes ;
- Les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- Les paiements à effectuer par le preneur au titre d'une garantie de valeur résiduelle ;
- Le prix d'exercice d'une option d'achat ou de renouvellement si l'exercice de cette option est raisonnablement certain ; et
- Les pénalités à verser en cas de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

La dette de location est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur la base du montant de la dette de location, et un impôt différé passif est comptabilisé sur la base de la valeur comptable du droit d'utilisation.

L) Dépréciations des actifs immobilisés

Des tests de dépréciation annuels sont réalisés sur les écarts d'acquisition et sur les immobilisations incorporelles en cours de constitution, et dès qu'un indice de perte de valeur apparaît, quel que soit l'actif.

Ce test porte sur un actif déterminé ou sur une Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.). Une U.G.T. est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le test de dépréciation a pour but de comparer la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'U.G.T. à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes :

- La juste valeur diminuée des coûts de la vente ; et
- La valeur d'utilité, valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'actif ou d'une U.G.T.. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir de prévisionnels à quatre ou cinq ans de l'U.G.T. ou des groupes d'U.G.T. concernés, validés par la Direction du Groupe, ces flux sont actualisés au taux d'actualisation de référence. La valeur d'utilité des actifs est l'addition de la valeur actualisée de ces flux et de la valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif représentatif de l'activité à long terme. Les taux de croissance retenus pour les périodes ultérieures sont stables. Les taux d'actualisation sont déterminés en retenant un taux sans risque de la zone géographique concernée, augmenté d'une prime de risque spécifique aux actifs concernés.



En cas de perte de valeur, toute dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition est définitive. Pour tout autre actif, une perte de valeur comptabilisée est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

En cas de perte de valeur d'un actif ou d'une U.G.T., une dépréciation est systématiquement constatée.

M) Titres de participation, prêts et créances

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie « juste valeur par résultat » du fait que :

- Ces actifs, du fait de leur nature, ne génèrent pas des flux de trésorerie constitués uniquement du paiement d'intérêts et du remboursement du principal à des dates définies ; et
- FIGEAC AERO n'a pas retenu l'option d'un classement de ces actifs dans la catégorie « juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ».

Les prêts aux sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie « coût amorti ». Ils sont dépréciés selon le modèle général de dépréciation d'IFRS 9 qui consiste, dans un premier temps, à prendre en compte dans leur évaluation la perte attendue dans les 12 prochains mois, puis, en cas de dégradation significative du risque de crédit, à déterminer la dépréciation sur la base de la perte attendue jusqu'à la date de maturité.

Les clients et comptes rattachés et les actifs sur contrats sont dépréciés selon le modèle simplifié de dépréciation d'IFRS 9, compte tenu notamment de leurs échéances, généralement à court terme. Ce modèle consiste à calculer une dépréciation qui soit égale, à tout moment, à la perte attendue sur la durée de vie de l'actif.

N) Stocks et en-cours de production

Matières premières et autres approvisionnements

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (coefficient d'approvisionnement). Des dépréciations sont constituées sur les matières premières selon le barème suivant :

Sans mouvement depuis + 18 mois et moins de 24 mois50 %
Sans mouvement depuis + de 24 mois.....75 %

En cours de production (hors contrats de constructions)

Les en cours de production sont évalués suivant la méthode du coût de revient complet à l'exception des frais non liés à la production et de la sous activité éventuelle. Une dépréciation de l'encours est constatée dans les cas où le prix de revient attendu du produit fini auquel il est incorporé est supérieur à son prix de vente escompté diminué des frais de distribution.

Produits finis

Les produits finis sont évalués suivant la méthode du coût de revient complet à l'exception des frais non liés à la production et de la sous activité éventuelle.

Des dépréciations sont constituées pour les produits finis codifiés obsolètes avec des perspectives de vente très faibles répartis en deux catégories selon le barème suivant :

- Article codifié obsolète/peut être (pouvant être revendus) : 25 %
- Article codifié obsolètes/jamais (dont la probabilité de revente est faible) : 90 %



Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible entre le coût et la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour l'achèvement et pour réaliser la vente).

O) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée des disponibilités bancaires en compte à la date de clôture. Les découverts bancaires remboursables à vue constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Ces actifs sont, en fonction de leur nature, évalués à la valeur de marché (juste valeur) ou au coût amorti. Ceux évalués au coût amorti sont dépréciés selon le modèle général de dépréciation d'IFRS 9.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme très liquides constitués de valeurs mobilières de placement facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont comptabilisés à la valeur liquidative à la date de clôture, le boni de placement étant constaté au compte de résultat.

P) Impôts

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et les impôts différés.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de la période, en retenant les taux d'imposition en vigueur et tout ajustement de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés

Les impositions différées résultent notamment :

- des pertes fiscales reportables ;
- du décalage temporel pouvant exister entre la valeur en consolidation et la base fiscale de certains actifs et passifs.

En application de la méthode bilancielle du report variable, les impôts différés sont évalués en tenant compte des taux d'imposition (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

La position passive d'une société peut, dans certaines conditions, être réduite à concurrence des reports fiscaux déficitaires raisonnablement imputables en contrepartie et des impôts différés sur différences temporelles déductibles.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsque leur recouvrement est probable. Les déficits ou différences temporelles doivent être imputables sur les bénéfices imposables à venir, à hauteur des éventuels plafonnements selon la législation fiscale en vigueur. Les actifs d'impôt différés sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice fiscal suffisant soit disponible.

En application de la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils sont présentés au bilan, selon les cas, en actif et passif non courant.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Le Groupe a décidé de ne pas qualifier la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) d'impôt sur le résultat et enregistre la CVAE en charge opérationnelle. Le Groupe a en effet considéré que la valeur ajoutée est à un niveau intermédiaire de résultat dont le montant est significativement différent de celui soumis à l'impôt des sociétés.



Q) Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe FIGEAC AÉRO sont déduites des Capitaux Propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente ou de l'annulation des actions propres. La contrepartie versée ou reçue lors de ces transactions est directement comptabilisée en Capitaux Propres.

R) Paiements fondés sur des actions

A ce jour, il n'existe aucun Plan d'Épargne Groupe ni Plan d'Épargne Groupe International au sein du Groupe FIGEAC AÉRO.

S) Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des dérivés pour couvrir ses expositions résultant de ses activités opérationnelles et financières. Ces dérivés sont destinés à couvrir son exposition aux risques de variation des cours de change et aux risques de variation des taux d'intérêt.

Les expositions aux risques de variation des cours de change sont essentiellement dues aux fluctuations de la parité entre l'euro et le dollar américain. En effet, une part significative du chiffre d'affaires du Groupe et des paiements de ses fournisseurs est libellée en dollar américain, qui constitue la devise de référence du secteur aéronautique civil.

Les instruments de couvertures utilisés sont de différents types :

- Des contrats de change à terme vanilles ;
- Des options de change vanilles et/ou des tunnels (combinaisons d'options d'achat et d'options de vente portant sur un nominal identique) ;
- Des options de change à barrière ;
- Des accumulateurs qui sont des instruments dérivés de change permettant d'accumuler des devises à chaque date d'observation en fonction du niveau du taux de change par rapport au cours garanti ;
- Des TRF, qui sont des combinaisons d'options d'achat et d'options de vente portant sur un nominal différent ;
- Des FADER, qui sont des instruments dérivés de change à barrière permettant d'accumuler des devises à chaque date d'observation en fonction du niveau du taux de change par rapport au cours garanti et aux barrières

Figeac Aero utilise ainsi majoritairement des produits structurés à base d'options incertaines (accumulateurs, TFR, FADER) qui lui permettent d'obtenir sur une maturité donnée un cours bonifié par rapport à un cours de marché à un instant t. Ces instruments n'étant pas éligibles à la comptabilité de couverture, les charges et produits en monnaies étrangères sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération au taux de transaction et non au taux de couverture prévisionnel.

La juste valeur des instruments dérivés est évaluée par une société indépendante, elle tient compte de la valeur de l'instrument dérivé à la date de clôture (Mark To Market).

Les expositions aux risques de variation des taux d'intérêt sont relatives au financement des créances clients eu au financement d'une partie de la dette à terme. Les intérêts sont indexés sur l'Euribor. Une partie de ces positions (20 % de l'en cours), fait l'objet d'une assurance contre une hausse importante de cet indice, par le biais de swap de taux.

Pour qu'un instrument de couverture, dérivé ou non, puisse être utilisé dans le cadre de la comptabilité de couverture, il est nécessaire de désigner et documenter une relation de couverture entre cet instrument et l'élément couvert, et de démontrer, au travers de tests d'efficacité documentés, son efficacité dès l'origine et tout au long de la vie de l'instrument.



Ainsi, à la mise en place de la couverture, puis lors de chaque arrêté, FIGEAC AERO procède à des tests d'efficacité prospectifs (méthode de la comparaison des caractéristiques principales) et rétrospectifs (méthode du Dollar Offset) afin de s'assurer que la relation est hautement efficace dans la compensation de juste valeur ou de flux de trésorerie attribuables au risque couvert, en accord avec la stratégie de gestion du risque de change décrite ci-dessus.

Dans l'optique de garantir des tests d'efficacité rétrospectifs à 100%, la composante « valeur temps » est séparée des variations de juste valeur des options de change et est ainsi considérée comme inefficace.

Principes de comptabilisation des instruments dérivés de change

Les deux premières typologies d'instruments financiers (contrats de change à termes et positions de change nettes acheteuses) sont documentées en comptabilité de couverture. Les différentes autres typologies d'instruments dérivés ne sont pas documentées en couverture car nettes vendeuses d'options conformément à la norme IFRS 9

Dans le cadre d'instruments financiers qualifiés de « cash-flow hedge », les instruments de couverture sont évalués au bilan à leur juste valeur en contrepartie :

- des capitaux propres pour la part efficace de la relation de couverture jusqu'au jour où les flux de trésorerie couverts impactent le résultat ;
- du compte de résultat financier pour la part inefficace.

Les montants accumulés en capitaux propres liés à la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la réalisation du sous-jacent. Ils sont alors recyclés au compte de résultat sur la même ligne que le sous-jacent (chiffre d'affaires ou achats consommés).

Dans le cadre d'instruments financiers qualifiés de « trading », la variation de juste valeur est comptabilisée en résultat financier.

T) Provisions

Une provision est comptabilisée :

- Lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés ;
- Lorsqu'il est probable qu'il y aura une sortie de ressources pour éteindre l'obligation ; et
- Lorsque son montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation de la dépense.

L'estimation des provisions est analysée par la Direction avec l'aide de ses conseils (avocats notamment) à chaque clôture. Si l'impact est significatif, le montant est actualisé par application d'un taux avant impôt qui reflète la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques au passif.

U) Engagements de retraite et prestations assimilées

Modification du 5 novembre 2021 de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite

Le Groupe a pris note de la décision IFRIC concernant la norme IAS 19 et a examiné son champ d'application au titre de la répartition du coût des services associés à un régime de prestations définies. Cette décision remet en question l'étalement de la dette dans le cas particulier d'un régime à prestations définies qui aurait les caractéristiques suivantes :

- La prestation finale est soumise à une condition de présence lors de la retraite ;
- La prestation finale dépend du nombre d'années d'ancienneté ;
- Le nombre d'années est plafonné.

Le Groupe a identifié que l'application de la décision IFRIC sur IAS19 concernait essentiellement les indemnités de fin de carrière provisionnées en France. Jusqu'alors, la dette était étalée de manière linéaire entre la date d'embauche du salarié et la date de départ à la retraite. Dorénavant, la dette sera étalée de façon linéaire uniquement sur les dernières années correspondant à la borne inférieure du palier de droits atteint par le bénéficiaire au moment de son départ à la retraite ou à partir de la date d'embauche si la période d'activité avant la retraite est inférieure.



Étant appliquée au titre de l'exercice en cours à la date de publication de la recommandation, ce changement de méthode est traité comme un changement de réglementation. L'impact de ce changement est comptabilisé en contrepartie des capitaux propres d'ouverture.

En conformité avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe accorde à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, ...) ainsi que d'autres avantages à long terme.

Régimes à cotisations définies

Les obligations du Groupe se limitent au paiement des cotisations périodiques à des organismes extérieurs. La charge est comptabilisée au cours de la période en « Frais de personnel ».

Régimes à prestations définies

Les provisions sont calculées selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte de facteurs démographiques (taux de rotation du personnel, table de mortalité, taux de projection des salariés en fin de carrière, ...) et de facteurs financiers (taux d'actualisation, taux de progression des salaires). Le taux d'actualisation retenu est le taux des obligations dites de 1ère catégorie (cotées « AA »). En l'absence de marché actif, c'est le taux des obligations d'État qui est retenu.

Conformément à IAS 19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global », au sein des capitaux propres, sans reclassement ultérieur en résultat.

Autres avantages à long terme

Ils sont provisionnés en fonction de leur acquisition par les salariés concernés. Le montant de l'obligation est calculé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les réévaluations de l'obligation relative aux autres avantages à long terme sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles surviennent.

Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont comptabilisés en résultat de la période en « Frais de personnel ».

V) Crédits d'impôt, subventions et autres aides publiques

Le Groupe FIGEAC AÉRO a bénéficié d'aides publiques du type « avances remboursables ». Ces avances sont comptabilisées en dettes financières. A l'origine, elles sont évaluées pour la contrepartie de la trésorerie reçue. A chaque clôture, elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. L'effet de l'actualisation est comptabilisé en résultat financier.

La politique de Recherche & Développement du Groupe se traduit par l'obtention d'un Crédit Impôt Recherche par les sociétés établies en France. Ce Crédit Impôt Recherche est qualifié de subvention selon IAS 20. Il est affecté dans une rubrique spécifique du compte de résultat et impacte le résultat opérationnel : cependant, la quote-part du Crédit d'Impôt Recherche affectable à des projets immobilisés est constatée en produits différés et rapportée au résultat sur la durée d'utilité des actifs pour lesquels elles ont été perçues.

Le Groupe bénéficie de subventions obtenues dans le cadre de projets de développements, les subventions perçues et affectables à des projets immobilisés suivent le même traitement comptable.

W) Résultat par action

Le résultat de base par action correspond au résultat net de la période attribuable au Groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice retraité des actions propres.



Le résultat dilué par action correspond au résultat net de la période attribuable au Groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation prenant en compte l'impact maximal de la conversion de tous les instruments dilutifs, c'est-à-dire tous les contrats qui peuvent donner à leur titulaire le droit d'acheter des actions ordinaires (appelées actions ordinaires potentielles dilutives).

X) Secteurs opérationnels

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8, l'information par secteur opérationnel est fondée sur l'approche de la Direction, c'est-à-dire la façon dont la Direction alloue les ressources en fonction des performances des différents secteurs. Le Groupe dispose de quatre secteurs à présenter qui offrent des produits et services distincts et sont dirigés séparément dans la mesure où ils exigent des stratégies technologiques et commerciales différentes. Les opérations réalisées dans chacun des secteurs présentés sont résumées ainsi :

- Le secteur Aérostructure : réalisation de pièces de structure pour l'aéronautique
- Le secteur Montage en atelier et sur site de sous ensemble aéronautique
- Le secteur Mécanique générale et chaudronnerie lourde
- Le secteur usinage de précision et traitement de surface.

Y) Autres produits et charges opérationnels non courants

Ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un évènement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat.

2. Estimations

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est enregistré dans la période du changement s'il n'affecte que cette période, ou dans la période du changement et les périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les recours à des estimations portent principalement sur les éléments suivants :

- Frais de développement immobilisés : note 4
- Coûts sur contrat : note 9
- Juste valeur des instruments dérivés : note 14
- Les actifs d'impôts différés : note 25
- Les avantages au personnel : note 17



3. Périmètre de consolidation

Il n'y a pas eu d'acquisition sur l'exercice 2021-2022.

La liste des sociétés consolidées est la suivante :

	Activités	% d'intérêt	Pays
SOCIÉTÉS INTEGREGES GLOBALEMENT			
Europe			
Figeac Aéro SA	Réalisation de pièces de structure	100,00%	France
M.T.I. SAS	Mécanique générale et chaudronnerie lourde	95,64%	France
Mecabrive Industries SAS	Usinage de précision et traitement de surface	100,00%	France
FGA Picardie SAS	Montage en atelier et sur site de sous ensemble	100,00%	France
SCI Remsi	Activité immobilière	100,00%	France
Figeac Aéro Saint Nazaire	Montage en atelier et sur site de sous ensemble	100,00%	France
SN Auvergne Aéronautique	Réalisation de pièces de structure	100,00%	France
FGA Group Services	Société de services	100,00%	France
Ateliers Tofer	Mécanique générale et chaudronnerie lourde	100,00%	France
Tofer Holding	Société de services	100,00%	France
Tofer Service Industries	Société de services	100,00%	France
Tofer Europe Service	Mécanique générale et chaudronnerie lourde	100,00%	Roumanie
Tofer Immobilier	Activité immobilière	100,00%	France
Mat Formation	Société de services	100,00%	France
Amérique du Nord			
FGA North America Inc	Usinage de précision et traitement de surface	100,00%	Etats-Unis
SCI Mexique	Activité immobilière	100,00%	Mexique
Afrique			
SARL FGA Tunisie	Réalisation de pièces de structure	100,00%	Tunisie
Figeac Aéro Maroc	Réalisation de pièces de structure	100,00%	Maroc
Casablanca Aéronautique	Réalisation de pièces de structure	100,00%	Maroc
Figeac Tunisia Process	Société de services	100,00%	Tunisie
Egima	Activité immobilière	100,00%	Maroc
CO-ENTREPRISES			
Asie			
Nanshan Figeac Aero Industry	Réalisation de pièces de structure	50,00%	Chine
Moyen-Orient			
Sami Figeac Aéro Manufacturing	Réalisation de pièces de structure	40,00%	Arabie Saoudite

La SCI REMSI, propriété de Mr MAILLARD Jean Claude, P.D.G du Groupe FIGEAC AÉRO est consolidée car considérée comme entité ad-hoc. Cette société est propriétaire d'un actif spécifique (bâtiment industriel) loué par la société mère FIGEAC AÉRO. Cette SCI a été créée dans le cadre d'une opération d'investissement du Groupe.

La société NANSHAN FIGEAC AÉRO INDUSTRY a été créée en octobre 2018 et doit être capitalisée à hauteur de 20 M\$ dont 50% par Figeac Aero.

Le capital a été débloqué à hauteur de 30% soit 6 M\$ (dont 3 M\$ par Figeac Aero).

Le calendrier de déblocage du capital est le suivant : 30% supplémentaire 24 mois après l'immatriculation, 20% 48 mois après immatriculation et le solde 60 mois après immatriculation. Par le décalage du calendrier de déroulement des opérations le calendrier de déblocage du capital est aussi décalé. Aucune mise à jour de ce calendrier n'a été réalisée.

Création de SFAM LLC

Figeac Aero a finalisé son accord de Joint-Venture avec ses deux partenaires. FIGEAC AÉRO détient 40% du capital de la Joint-Venture Sami Figeac Aero Manufacturing (SFAM).

Ce projet, en phase avec la stratégie de diversification des activités Vision 2030 de l'Arabie Saoudite, repose sur l'implantation d'une usine de production de pièces métalliques en alliages légers et métaux durs pour équiper les avions commerciaux et militaires des principaux donneurs d'ordre (Airbus, Boeing, Lockheed Martin, Safran, ...).



FIGEAC AÉRO apporte sa contribution au projet dans le cadre d'un contrat de prestations de services avec SFAM dans le but d'orchestrer et superviser le démarrage industriel de la société et la mise en production des premières pièces aéronautiques dont les livraisons débiteront mi 2022.

4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(en milliers €)	31.03.2021			31.03.2022		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Frais de développement	137 241	(82 095)	55 146	144 560	(94 185)	50 375
Conces., brevets & licences	3 652	(2 111)	1 541	3 577	(2 296)	1 281
Logiciels	12 932	(8 923)	4 009	13 431	(10 007)	3 424
Goodwill	509	(509)	-	459	(459)	-
Autres immo. Incorp.	1		1	3	(1)	2
Immobilisations incorporelles en cours	40 943	(306)	40 637	50 720	-	50 720
Total	195 278	(93 944)	101 333	212 750	(106 948)	105 802

L'évolution de la valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en milliers €)	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
Au 31.03.2021	195 278	(93 944)	101 333
Capitalisation des frais de développement (1)	4 365		4 365
Acquisitions	14 244		14 244
Cessions/mises au rebut	(536)	-	(536)
Dotations aux amortissements		(22 587)	(22 587)
Dépréciation nette		9 541	9 541
Transferts	(532)	-	(532)
Ecart de conversion	144	(60)	84
Variations de périmètre	(214)	102	(112)
Au 31.03.2022	212 750	(106 948)	105 802

La dépréciation nette sur l'exercice de 9,5 M€ correspond principalement à :

- une reprise de provision de 10,7 M€ sur les projets de recherche et développement suite à une amélioration des hypothèses (notamment cadences) en lien avec la bonne reprise de l'activité et de meilleures perspectives de croissance.
- une dotation de provision complémentaire sur certains projets pour 1,6 M€.

Le Groupe est engagé dans le changement de son système d'information, les coûts engagés sur ce projet sont capitalisés. Au 31 mars 2022, les frais de développement net immobilisés dans le cadre du projet ERP s'élèvent à 43.8 M€ (38.2 M€ au 31 mars 2021).

Au 31 mars 2022, la poursuite de l'implantation du nouvel ERP a généré un coût total de 5.6 M€ (7.7 M€ au 31 mars 2021).

Synthèse de la valeur nette par nature :

Nature	Montant net
Projets R&D	57 259
Projet ERP	43 838
Licences et logiciels	4 705
Total	105 802



La politique d'investissement en R&D du Groupe est concentrée dans le domaine des nouveaux systèmes d'usinage (aérostructure et moteurs).

Dans ce domaine, le Groupe FIGEAC AÉRO doit anticiper l'arrivée de nouveaux produits, faire appel aux technologies les plus modernes. FIGEAC AÉRO doit également accompagner ses clients à l'export ou trouver de nouveaux marchés étrangers.

Le Groupe FIGEAC AÉRO assume des dépenses de R&D importantes. La conséquence de cette politique volontariste se traduit en France par un Crédit Impôt Recherche et des subventions significatifs (CIR de 0.88 M€ pour 2022, contre 0.7 M€ en 2021) comptabilisé dans l'état de la situation financière en « autres produits ».

En 2022, les dépenses totales de R&D ont représenté 3.25 % du chiffre d'affaires du Groupe contre 4 % en 2021. Ces dépenses confirment la volonté du Groupe de développer ses process opérationnels.

Dépréciation d'actifs :

Le Groupe apprécie à chaque clôture des comptes s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle.

Le calcul de cette dépréciation consiste à comparer la valeur d'utilité du projet calculés à partir des cadences de productions issues des données des constructeurs positionnées dans le temps et actualisées au taux annuel de 9.30% et la valeur nette comptable de ces projets au 31 mars 2022 issus du plan d'amortissement initialement établi.

5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

(en milliers €)	31.03.2021			31.03.2022		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Terrains	5 667	(775)	4 892	5 856	(793)	5 063
Constructions	78 190	(25 627)	52 563	80 631	(29 161)	51 470
Instal. tech., ma. et outillage	154 141	(102 183)	51 958	160 816	(122 246)	38 570
Agencement et aménagement de terrains	21 607	(12 113)	9 494	22 247	(14 395)	7 852
Matériels de transport	392	(334)	58	421	(340)	81
Matériels de bureau et informatiques	7 074	(4 926)	2 148	7 534	(5 421)	2 113
Autres immobilisations corporelles	817	(604)	213	874	(758)	116
Immobilisations corporelles en cours	9 180		9 180	12 282		12 282
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1 804		1 804	934		934
Total	278 872	(146 562)	132 310	291 595	(173 114)	118 481

L'évolution de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

(en milliers €)	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
Au 31.03.2021	278 872	(146 562)	132 310
Acquisitions	14 585		14 585
Cessions/mises au rebut	(2 024)	757	(1 267)
Dotations aux amortissements		(23 228)	(23 228)
Dépréciation nette		(2 183)	(2 183)
Transferts	526	(2 425)	(1 899)
Ecart de conversion	1 633	(371)	1 262
Variations de périmètre	(1 996)	897	(1 099)
Au 31.03.2022	291 595	(173 114)	118 481



Les immobilisations corporelles données en garantie sont détaillées dans la Note 3

Les acquisitions les plus significatives concernent :

- Acquisition de 3 machines pour le pôle aérostructure pour 4 413k€
- Acquisition de divers matériels et agencements pour 10 102 k€

La totalité des nouvelles immobilisations corporelles a été acquise auprès de fournisseurs extérieurs.

Par ailleurs, le Groupe est engagé à honorer des commandes fermes de machines selon l'échéancier suivant :

Commandes ferme de machines	mars-23	mars-24
Nombre machines	5	1
Montant (en milliers €)	14 813	1 549

Test de dépréciation d'actifs :

Le Groupe a procédé au test de dépréciation annuel au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), en comparant leur valeur d'utilité à leur valeur nette comptable.

Les principales UGT identifiées et testées sont les suivantes :

- UGT Figeac Aero constituée des sociétés du Groupe réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires via Figeac Aero (Figeac Aero, FGA Tunisie, FGA Maroc, FGA Picardie, FGA Saint Nazaire)
- UGT Figeac Aero North América
- UGT réalisation de pièces de structure en tôlerie (SN Auvergne Aero)

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie se résument comme suit :

- Les flux de trésorerie prévisionnels sont déterminés à partir de prévisionnels à cinq ans de l'U.G.T.
- Les prévisions d'exploitation utilisées pour déterminer les flux de trésorerie prévisionnels tiennent compte des données économiques générales, de taux d'inflation spécifiques par zones géographiques, d'un cours du dollar US en fonction des informations de marché disponibles et d'hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme. Ces prévisions et hypothèses sont celles retenues par le Groupe dans le plan à moyen terme pour les quatre prochaines années puis se basent, pour la période au-delà, sur les meilleures estimations réalisées par la Direction des activités de plus long terme ;
- La valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie est égale à la somme de ces flux de trésorerie prévisionnels actualisés à laquelle s'ajoute une valeur terminale calculée par application d'un taux de croissance attendu des activités considérées à un flux normatif représentatif de l'activité à long terme qui est, le plus souvent, équivalente à la dernière année du plan long terme ;
- Le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 2% pour l'ensemble des UGT;
- Le taux d'actualisation de référence retenu est un taux de 9.3 % après impôts (idem 2021) appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Le taux d'actualisation n'intègre pas de facteur inflation étant donné que le business plan a été déterminé en tenant compte d'hypothèses inflationnistes sur les postes concernés".

Les prévisionnels d'exploitations utilisés pour déterminer les flux de trésorerie prévisionnels ont été actualisés pour tenir compte des nouvelles cadences de livraisons d'avions et de la révision de la marge attendue du fait de l'actualisation du plan d'action opérationnel arrêté par la direction du Groupe.

Le retour à une activité normative est prévu pour l'exercice clos en mars 2027.

Au 31 mars 2021, le test avait conduit à provisionner :

- 7.68 M€ sur l'UGT Figeac Aero
- 4.8 M€ sur l'UGT Figeac Aero North América



Le test de dépréciation d'actifs pratiqué au 31 mars 2022 ont conduit à une dépréciations complémentaire de 2.5 M€ sur l'UGT Figeac Aero North América .

Au 31 mars 2022, le test ont conduit à provisionner :

- 7.68 M€ sur l'UGT Figeac Aero
- 7.25 M€ sur l'UGT Figeac Aero North América

Ces dépréciations ont été comptabilisées sur les actifs des UGT, affecté tout d'abord à la valeur du Goodwill puis au prorata de la valeur des actifs de l'UGT.

Une étude de sensibilité sur la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie a été réalisée en faisant évoluer les principales hypothèses des taux d'actualisation et de croissance à l'infinie.

Ce tableau présente les impacts sur les dépréciations comptabilisées.

Sensibilité			
Wacc / Tx croissance	1,50%	2,00%	2,50%
9,00%	-71	15 803	34 119
9,30%	-14 336	0	16 444
9,60%	-24 912	-14 557	260

L'impact des variations de la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie sur les dépréciations comptabilisées au 31.03.2022 est estimé ainsi :

1. A la baisse : impact équivalent en matière de dotation aux dépréciations
2. A la hausse : la reprise des dépréciations serait limitée à 14.9 M€, montant de la provision constatée

Par ailleurs les études de sensibilité suivantes ont été réalisées, sur la base du même taux d'actualisation et du même taux de croissance à l'infini:

- Sensibilité à la parité euro/dollar US :

Sensibilité parité €/ \$	
1,2	-25 645
1,14	0
1,1	27 468

6. Locations

Les droits d'utilisation d'actifs se décomposent comme suit :

(en milliers €)	31.03.2021			31.03.2022		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Droits d'utilisation immobiliers	12 461	(8 324)	4 137	11 055	(7 812)	3 243
Droits d'utilisation matériels de production	116 564	(65 384)	51 180	115 389	(75 537)	39 852
Droits d'utilisation matériels de transport	585	(500)	85	640	(562)	78
Droits d'utilisation autres actifs	9 760	(1 214)	8 546	10 224	(1 780)	8 444
Total	139 370	(75 422)	63 948	137 308	(85 690)	51 618

L'évolution de la valeur des droits d'utilisation d'actifs s'analyse comme suit :

<i>(en milliers €)</i>	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
Au 31.03.2021	139 370	(75 422)	63 948
Augmentation des droits d'utilisation	3 480		3 480
Sorties et cessions	(2 593)	1 823	(770)
Dotations aux amortissements		(13 662)	(13 662)
Dépréciation nette			-
Ecart de conversion	(7)	2	(6)
Variations de périmètre	(2 942)	1 569	(1 373)
Au 31.03.2022	137 308	(85 690)	51 618

Les acquisitions les plus significatives concernent :

- Acquisition de 2 machines pour le pôle aérostructure pour 611 K€
- Renouvellement de droit d'utilisation immobilier pour 1 850 k€
- Renouvellement de droit d'utilisation sur matériels de transports : 240 k€
- Renouvellement de droit d'utilisation de divers matériels : 778 k€

7. Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les éléments suivants :

<i>(en milliers €)</i>	31.03.2021			31.03.2022		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Titres non consolidés	67	-	67	575	497	78
Prêts	1 785	-	1 785	1 922		1 922
Autres actifs financiers	6 161	-	6 161	7 601	5 296	2 305
Total	8 013	-	8 013	10 098	5 793	4 305

L'évolution des autres actifs financiers s'analyse comme suit :

<i>(en milliers €)</i>	Brut	Dépréciation	Net
Au 31.03.2020	8 013	-	8 013
Variation de la période (1)	(3 718)		(3 718)
Dépréciation nette		8	8
Sortie de périmètre de FGA Auxerre (2)	5 801	(5 801)	-
Ecart de conversion	2		2
Variations de périmètre	-	-	-
Au 31.03.2021	10 098	(5 793)	4 305

(1) Le dépôt de garantie sur financement évoqué dans les comptes du 31/03/2021 a été remboursé comme annoncé au cours de l'exercice pour - 4,1 M€.

(2) La sortie du périmètre de la filiale FGA Auxerre au cours de l'exercice a eu pour conséquence de faire apparaître à l'actif du groupe FIGEAC AERO les titres (505 K€) ainsi que les créances financières (5.296 k€) sur cette même filiale. Au 31/03/2022 ces deux actifs financiers sont provisionnés à 100% pour 5.801 K€.



8. Participations mises en équivalence

Le Groupe détient des participations dans deux co-entreprises Nanshan Figeac Aero Industry et Sami Figeac Aero Manufacturing (SFAM), comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les informations financières résumées des sociétés mises en équivalence sont présentées ci-dessous :

	31.03.2021		31.03.2022	
	Nanshan Figeac Aero Ind.	Nanshan Figeac Aero Ind.	Sami Figeac Aero Manufacturing	Total
<i>(en milliers €)</i>				
Actifs non courants			8	8
Actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie	13	5	6 712	6 717
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 121	5 566	3 135	8 701
Capital soucrit non appelé			1 693	1 693
Autres passifs non courants				-
Dettes financières non courantes				-
Autres passifs courants	(11)	(202)	(1 487)	(1 689)
Dettes financières courantes			(10 151)	(10 151)
Actif net	5 123	5 369	(90)	5 279
Pourcentage de détention du Groupe	50%	50%	40%	
Valeur participations mises en équivalence	2 561	2 684	(36)	2 648
Elimination marge interne				(1 333)
Valeur participations mises en équivalence	2 561			1 316

	31.03.2021		31.03.2022	
	Nanshan Figeac Aero Ind.	Nanshan Figeac Aero Ind.	Sami Figeac Aero Manufacturing	Total
<i>(en milliers €)</i>				
Chiffre d'affaires			-	-
Résultat opérationnel	(117)	(209)	(2 677)	(2 885)
Coût de l'endettement financier				-
Impôt			(188)	(188)
Résultat net	(117)	(209)	(2 865)	(3 073)
Autres éléments du résultat global				-
Total résultat global	(117)	(209)	(2 865)	(3 073)
Pourcentage de détention du Groupe	50%	50%	40%	
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(59)	(106)	(1 145)	(1 250)

9. Coûts sur contrats

L'évolution des actifs comptabilisés au titre des coûts engagés pour l'obtention ou l'exécution de contrats conclus avec des clients s'analyse comme suit :

	31.03.2021			31.03.2022		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
<i>(en milliers €)</i>						
Coûts d'obtention du contrat			-			-
Coûts d'exécution du contrat	31 136	(3 618)	27 518	30 127	(4 838)	25 289
Total	31 136	(3 618)	27 518	30 127	(4 838)	25 289

Suite aux annonces des nouvelles cadences par les avionneurs, conséquences de la crise de la COVID 19, la valeur recouvrable de certains contrats a fait l'objet d'un ajustement de 1 220 k€

L'évolution de la valeur des couts et passif sur contrat se décompose ainsi :



	COUTS SUR CONTRATS				PASSIFS SUR CONTRATS			
	AN	dotation	reprise	solde	AN	dotation	reprise	solde
TOTAL	31 136	536	(906)	30 767	15 355	2 612	(4 470)	13 497

10. Stocks et en-cours de production

Les stocks et en-cours de production se décomposent comme suit :

<i>(en milliers €)</i>	31.03.2021			31.03.2022		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Stocks matières premières	60 846	(2 429)	58 417	46 322	(1 802)	44 520
Stocks autres approvisionnements	34 844	532	35 376	42 549	(51)	42 498
En-cours de production et services	45 872	(6 153)	39 719	60 095	(6 478)	53 617
Stocks produits finis	51 505	(5 065)	46 440	46 150	(4 562)	41 588
Total	193 067	(13 115)	179 952	195 116	(12 894)	182 223

Les stocks de matières premières intègrent les stocks portés par AEROTRADE.

L'évolution des stocks et en-cours de production se présente ainsi :

<i>(en milliers €)</i>	Brut	Dépréciation	Net
Au 31.03.2021	193 067	(13 115)	179 952
Variation de la période	4 114		4 263
Dépréciation nette		(164)	(164)
Transferts	-	-	-
Ecart de conversion	223	7	230
Variations de périmètre	(2 436)	377	(2 059)
Au 31.03.2022	194 967	(12 894)	182 223

Les montants en variations de périmètre correspondent à perte de contrôle des filiales FGA USA et FGA Auxerre

En termes de jours de chiffre d'affaires les stocks nets représentent 236 jours en mars 2022 contre 320 jours en mars 2021.

11. Créances clients et autres actifs

Les créances clients et autres actifs se décomposent comme suit :

<i>(en milliers €)</i>	31.03.2021			31.03.2022		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Clients et comptes rattachés	41 555	(5 228)	36 327	66 142	(5 058)	61 083
Créances fiscales	7 063		7 063	7 688		7 688
Autres actifs courants :						
Avances et acomptes versés sur commandes	1 443		1 443	1 330		1 330
Débiteurs divers	17 155	(597)	16 557	17 272	(567)	16 705
Charges constatées d'avance	4 522		4 522	3 676		3 676
<i>dont total autres actifs courants</i>	<i>23 120</i>	<i>(597)</i>	<i>22 522</i>	<i>22 278</i>	<i>(567)</i>	<i>21 711</i>
Total	71 738	(5 825)	65 912	96 108	(5 625)	90 482

Les montants en variations de périmètre correspondent à perte de contrôle des filiales FGA USA et FGA Auxerre



L'évolution des créances clients et autres débiteurs se présente ainsi :

<i>(en milliers €)</i>	Brut	Dépréciation	Net
Au 31.03.2021	71 738	(5 825)	65 912
Variation de la période	25 006		25 007
Dépréciation nette		200	200
Ecart de conversion	151	(1)	151
Variations de périmètre	(787)		(787)
Au 31.03.2022	96 108	(5 625)	90 482

Le Groupe procède à des cessions de créances commerciales auprès d'une société d'affacturage.

Au 31 mars 2022, le montant des créances clients cédées au factor non déconsolidant s'élève à 15,2 M€ contre 17,4 M€ au 31 mars 2021.

Seules les cessions emportant transfert des droits aux flux futurs de trésorerie des créances et transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à la propriété des créances (défaut de paiement, risque de retard de paiements et autres raisons), ont permis la dé-comptabilisation de ces actifs du bilan pour un montant de 16,5 M€.

L'échéancier des créances clients et comptes rattachés est le suivant :

<i>(en milliers €)</i>	31.03.2022	non échu	< 30 jours	31 à 90 jours	90 à 180 jours	181 à 1 an	> 1 an
Clients et comptes rattachés	63 372	42 431	6 246	10 170	1 394	1 011	2 119
Clients douteux	2 769	-	-	-	-	-	2 769
Provisions	(5 058)		-	-	-	(326)	(4 732)
Montant net	61 083	42 431	6 246	10 170	1 394	686	156

12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en milliers €)</i>	31.03.2021	31.03.2022
Valeurs mobilières de placement	100	170
Dépôt à vue	80 370	49 133
Total	80 470	49 303

L'évolution du poste trésorerie et équivalents de trésorerie se présente ainsi :

<i>(en milliers €)</i>	
Au 31.03.2021	80 470
Variations de la période	(30 757)
Ecart de change	71
Variations de périmètre	(481)
Au 31.03.2022	49 303

13. Juste valeur des actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des actifs financiers du Groupe au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021 :

Au 31.03.2022	Valeur au bilan			Total
	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat	
<i>(en milliers €)</i>				
Actifs financiers non courants	4 305			4 305
Instruments financiers dérivés actifs non courants		763		763
Autres actifs courants	21 711			21 711
Créances clients et autres débiteurs	61 083			61 083
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49 132	170		49 303
Total actifs financiers	136 231	933	-	137 164

Au 31.03.2021	Valeur au bilan			Total
	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	
<i>(en milliers €)</i>				
Actifs financiers non courants	8 013			8 013
Instruments financiers dérivés actifs non courants		3 076		3 076
Autres actifs courants	22 522			22 522
Créances clients et autres débiteurs	36 327			36 327
Trésorerie et équivalents de trésorerie	80 370	100		80 470
Total actifs financiers	147 232	3 176	-	150 408

En 2022, comme en 2021, la juste valeur des actifs financiers est identique à la valeur nette comptable.

Juste valeur des actifs financiers

Le Groupe a utilisé la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 pour déterminer le niveau de classement des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur :

- Niveau 1 « prix du marché » : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Niveau 2 « modèle avec paramètres observables » : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ; et
- Niveau 3 « modèle avec paramètres non observables » instrument financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisations reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations que ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Au 31 mars 2022, le Groupe détient les actifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur :



Au 31.03.2022

(en milliers €)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments financiers dérivés actifs non courants		763		763
Instruments financiers dérivés actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	170			170
Total	170	763	-	933

Au 31 mars 2021, le Groupe détenait les actifs suivants comptabilisés à la juste valeur :

Au 31.03.2021

(en milliers €)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments financiers dérivés actifs non courants		3 076		3 076
Instruments financiers dérivés actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	100			100
Total	100	3 076	-	3 176

14. Instruments dérivés

Le Groupe est confronté à des risques de change du fait de son environnement international et également du fait que certains clients français ont comme devise de facturation le dollar. Le risque lié aux fluctuations du dollar est couvert par des contrats de vente à terme et des tunnels d'options.

Le Groupe a donc développé une politique de couverture naturelle en effectuant une partie de ses achats en dollar. Par conséquent, le Groupe facture environ 61% de ses ventes en dollars par ses sociétés française et achète de la matière première, des fournitures et de la sous-traitance en dollars. La couverture naturelle du Groupe sur le dollar USD représente environ 52 %.

Pour couvrir son exposition nette résiduelle, le Groupe utilise des instruments financiers de couverture de change et de couverture de taux.

Informations sur la valeur des instruments dérivés

Instruments financiers dérivés de taux

(en milliers €)	Valeur au bilan		Notionnel	Échéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans
Cap EUR		(11)		30 413		
Collar EUR		7		12 096		
Total des instruments financiers dérivés de taux	-	(4)	(1)	42 509		(1)

(en milliers €)	31.03.2021	31.03.2022
Juste valeur à l'ouverture	(217)	(193)
Impact avant impôts sur résultat	24	189
Juste valeur à la clôture	(193)	(4)

Instruments financiers dérivés de change

(en milliers €)	Valeur au bilan		Notionnel	Échéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans
Instruments non qualifiés de comptabilité de couverture :						
Accumulateur EUR/USD		-4 288	165 129	118 654	46 475	
Options de change EUR/USD						
Couverture de flux de trésorerie :						
Contrats de change à terme EUR/USD	763	-132	21 495	21 495		
Options de change EUR/USD		-458	20 000		20 000	
Total des instruments financiers dérivés de change	763	-4 879	206 624	140 149	66 475	-
Instruments non qualifiés de comptabilité de couverture		-4 288	165 129	118 654	46 475	
Instruments qualifiés de comptabilité de couverture	763	-591	41 495	21 495	20 000	

Impact des instruments dérivés auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée :

(en milliers €)	31.03.2021	31.03.2022
Juste valeur à l'ouverture	(13 498)	(1 633)
Impact avant impôts sur résultat	11 865	(3 054)
Juste valeur à la clôture	(1 633)	(4 687)

Impact des couvertures de flux de trésorerie futures :

(en milliers €)	31.03.2021	31.03.2022
Capitaux propres instruments de couverture (nets d'impôts) à l'ouverture	(1 492)	2 473
Variation de la juste valeur efficace	7 092	(1 709)
Reclassement en résultat	(1 586)	235
Effet d'impôt sur les variations de l'exercice	(1 542)	412
Juste valeur à la clôture	2 473	1 410

Détail des gains et pertes latents sur instruments financiers dérivés :

(en milliers €)	31.03.2021	31.03.2022
Gains et pertes latentes sur instruments financiers dérivés	11 888	(3 775)
Résultat sur couverture de change	11 865	(3 054)
Résultat sur couverture de taux	24	
Résultat sur le dérivé ORNANE	(1)	53
Retraitement actions propres		(774)



15. Capitaux propres

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion du capital est de maintenir un équilibre entre les Capitaux Propres et l'endettement, afin de faciliter son activité et d'accroître la valeur pour les Actionnaires.

Pour maintenir ou ajuster la structure de ses capitaux propres, le Groupe peut proposer d'adopter la distribution de dividendes aux Actionnaires ou de procéder à de nouvelles augmentations de capital.

Le principal ratio suivi par le Groupe pour la gestion de ses capitaux propres est le ratio d'endettement.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du Capital demeurent inchangés.

La participation des salariés dans le capital de la Société s'élève à 0.22% au 31 mars 2022.

Au 31 mars 2022, le Capital Social est constitué de 31 839 473 actions, dont 24 092 886 sont à droit de vote double.

La valeur nominale d'un titre s'élève à 0,12 €.

Contrat de liquidité – Actions propres – Cours de Bourse

Depuis le 13 janvier 2014, la Société a confié à Louis Capital Market la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions, dans le cadre d'un contrat conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI). Ce contrat a notamment pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. Un montant de 2 000.000 euros est affecté à ce contrat de liquidité.

Au 31 mars 2022, la Société détenait 108 298 actions propres acquises uniquement dans le cadre de ce contrat.

Dans le cadre du contrat de rachat d'action clos l'exercice précédent la société détient 333 423 actions au 31 mars 2022

Le cours de bourse du 31 mars 2022 était de 5,40 €.

16. Provisions

Les provisions se décomposent comme suit :

(en milliers €)	31.03.2021	Dotations	Reprises		Variations de périmètre	Autres	31.03.2022
			Utilisées	Non-utilisées			
Provisions pour risques et litiges	1 714	1 736	(756)			-	2 694
Provisions pour restructurations	7 472		(5 860)	(1 079)		-	533
Provisions pour contrats déficitaires	2 521		(578)				1 943
Total provisions	11 707	1 736	(7 194)	(1 079)		-	5 170

Les autres provisions non courantes sont principalement constituées :

- De provisions pour litige sociaux : 1 355 K€
- Provisions pour litiges clients : 1.085 K€

Le groupe est engagé dans des procédures contentieuses de nature sociale avec ses salariés.

- Provisions liées aux PSE de Figeac Aero et FGA Picardie : 533 k€
- Autres provisions : 253 k€

- De provisions pour perte à terminaison : 1.943 K€

En l'absence de dispositions particulières dans la norme IFRS 15, les contrats clients déficitaires sont provisionnés selon la norme AS 37 et applicable aux contrats onéreux. Le montant à provisionner correspond à l'excédent des coûts inévitables sur les avantages économiques attendus du contrat.

17. Avantages au personnel

Engagements de retraite

Conformément à la Norme IAS 19 – Avantages au personnel, la provision pour retraite comptabilisée au passif du bilan a pour but de constater l'indemnité retraite acquise par les membres du personnel à la fin de la période. L'obligation en matière d'engagement retraite est totalement provisionnée et non couverte par des actifs dédiés.

Les hypothèses de calcul retenues pour les sociétés françaises sont les suivantes :

- Âge de départ à la retraite : 67 ans ;
- Utilisation de la table de mortalité INSEE 2018 ;
- Taux d'évolution des salaires : 1.5 % ;
- Taux de turnover constaté selon les sociétés et catégories de salariés (cadres ou non-cadres) ;
- Taux d'actualisation obtenus par référence à 1,77 %

L'étude de la sensibilité à une variation du taux d'actualisation montre que :

- Une variation du taux de + 1 % aurait un impact négatif sur le résultat consolidé de -161 K€ ;
- Une variation du taux de <1%> aurait un impact positif sur le résultat consolidé de 191 K€.

La variation des engagements bruts est la suivante :

<i>(en milliers €)</i>	31.03.2021	31.03.2022
Engagements en début de période	1 769	2 595
Changement de méthode IAS 19	-	(443)
Coût des services rendus	43	140
Charge d'intérêts	25	16
Ecart actuariels	758	(301)
Engagements en fin de période	2 595	2 008

Médaille du travail

Les hypothèses de calcul retenues pour les sociétés françaises sont les suivantes :

- Âge de départ à la retraite : 67 ans ;
- Utilisation de la table de mortalité INSEE 2018 ;
- Taux d'évolution des salaires : 1.5 % ;
- Taux de turnover constaté selon les sociétés et catégories de salariés (cadres ou non-cadres) ;
- Taux d'actualisation obtenus par référence à 1,77 %

La variation des engagements bruts est la suivante :

<i>(en milliers €)</i>	31.03.2021	31.03.2022
Engagements en début de période	81	109
Changement de méthode IAS 19	-	2
Coût des services rendus	7	9
Charge d'intérêts	1	1
Ecarts actuariels	20	(9)
Engagements en fin de période	109	113

18. Passifs financiers portant intérêts et ne portant pas intérêts

Les passifs financiers portant intérêts comprennent les éléments suivants :

<i>(en milliers €)</i>	31.03.2021	31.03.2022
Emprunts obligataires (ORNANE)	87 762	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	123 892	178 162
Dettes de location	40 556	27 847
Avances remboursables	11 402	9 190
Autres dettes financières	1 556	1 320
Intérêts courus non échus	1 403	1 411
Total des passifs financiers non-courants portant intérêts	266 571	217 930
Emprunts obligataires (ORNANE)		86 945
Emprunts auprès des établissements de crédit (1)	120 660	55 124
Dettes de location	16 137	13 329
Avances remboursables	5 911	5 165
Autres dettes financières	-	3
Concours bancaires court terme et assimilés	1 512	914
Affacturation	17 418	15 250
Total des passifs financiers courants portant intérêts	161 638	176 730
Total des passifs financiers portant intérêts	428 209	394 660

(1) Au 31 mars 2021 Le montant du capital restant dû au titre des prêt syndiqués et BERD est classé parmi les passifs courants car les waivers permettant leur classement en passifs non courants furent reçus post clôture. Impact : 88 633 k€

Le 18 octobre 2017, FIGEAC AERO a procédé à l'émission de 3 888 025 obligations à option de remboursement par numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) d'un nominal de 25.72 euros soit un montant nominal total de 100 millions d'euros. L'échéance de l'ORNANE est le 18 octobre 2022.

Les obligations sont porteuses d'intérêts à un taux de 1.125 %

L'ORNANE est considéré comme un instrument composé contenant une composante capitaux propres et une composante dette financière.

Depuis l'origine le Groupe a racheté pour les annuler 454 310 ORNANE dont 102 144 rachetés sur l'exercice.



Le Groupe a obtenu post clôture un accord avec ses créanciers portant sur le rééchelonnement de ces financements (Cf & 31 Evénements post clôture)

L'en cours de l'opération Aerotrade d'un montant de 14M€ n'est pas inclus dans le passif portants intérêts

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

(en milliers €)

Au 31.03.2021	428 209
Augmentation des emprunts long terme	7 838
Diminution des emprunts long terme	(23 087)
Variation des financements court terme	(2 772)
Total variations issues des flux de trésorerie	(18 021)
Augmentation nette des dettes de location	(15 517)
Intérêts courus	20
Variation des financements court terme	
Variation de périmètre	
Ecart de conversion	(32)
Variation de juste valeur des dettes couvertes par des instruments de taux d'intérêts	
Transferts	
Total des variations sans impact sur la trésorerie	(15 529)
Total	394 660

L'évolution de la dette par nature de flux est la suivante :

(en milliers €)	31/03/2021	Flux de trésorerie	Var. de la juste valeur	Var. de périmètre	Effets de change	Autres variations	Total "non cash"	31.03.2021
Emprunts obligataires (ORNANE)	87 762	-2 627	1 810	0	0		1 810	86 945
Emprunts auprès des établissements de crédit	244 552	-11 238		0	-29		-29	233 285
Dettes de location	56 693	-14 075		-1 438	-4		-1 442	41 176
Avances remboursables	17 313	-2 958		0	0		0	14 355
Autres dettes financières	1 556	-232		0	0		0	1 323
Avances reçues sur commande Aerotrade		3 693				-3 693	-3 693	0
Intérêts courus non échus	1 403	8		0	0		0	1 411
Intérêts financiers versés		-4 803					0	0
Acquisitions ou cessions d'actions d'autocontrôle		-78					0	0
Concours bancaires court terme et assimilés	1 512	-595		0	-3		-3	914
Affacturation	17 418	-2 168		0	0		0	15 250
Disponibilités et équivalents de trésorerie	18 930	-2 763	0	0	-3	0	-3	16 164
Total des passifs financiers non-courants portant intérêts	428 209	-35 073	1 810	-1 438	-37	-3 693	-3 357	394 660

Analyse par échéance des passifs financiers portant intérêts

(en milliers €)	31.03.2021	31.03.2022
< 1 an (1) (2)	161 638	176 730
> 1 an et < 5 ans	224 728	211 174
5 ans et plus	41 843	6 756
Total	428 209	394 660

(1) Dont concours bancaires court terme et affacturation

18.930 k€ 16 164 k€



(2) Au 31 mars 2021 Le montant du capital restant dû au titre des prêt syndiqués et BERD est classé parmi les passifs courants car les waivers permettant leur classement en passif non courants furent reçus post clôture. Impact : 88 633 k€

Le Groupe a obtenu post clôture un accord avec ses créanciers portant sur le rééchelonnement de ces financements (Cf & 31 Evénements post clôture)

Endettement par devise

(en milliers €)	31.03.2021	31.03.2022
EUR	428 209	394 660
USD		
Total	428 209	394 660

Analyse des taux des passifs financiers portant intérêts

(en milliers €)	31.03.2021	%	31.03.2022	%
Taux fixe	306 736	72%	287 078	73%
Taux variable	121 473	28%	107 582	27%
Total	428 209	100%	394 660	100%

Covenant

L'ensemble des covenants sur emprunts et concours bancaires doit être contrôlé semestriellement à chaque fin de période. Ils s'appliquent sur 22.5 % de l'endettement, soit 88.749 M€.

Au 31 mars 2022, les covenants sont détaillés dans le tableau suivant :

(en milliers €)	Nature du crédit	Taux fixe	Taux variable	Montant initial	Capitaux restant du au 31/03/2022	Échéances	Covenant
	Crédit classique		Euribor 1 Mois + marge	95 995	71 437	2 025	(1)
	Crédit classique*		Euribor 1 An + marge	27 700	17 312	2 025	(2)
	Total	-	-	123 695	88 749		

* Crédit obtenu auprès de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement

(1) Dette nette / Ebitda < 4

Le covenant n'est pas respecté au 31 mars 2022, FIGEAC AERO a obtenu (préalablement à la date de clôture) des prêteurs la renonciation à l'exercice du droit à déchéance du terme du prêt.

(2) Dette nette / Ebitda < 4

(2) Dette nette / Capitaux propres < 1.7

(2) EBIT DA coverage ratio > 1.3

(2) Free Cash Flow > 0

Ces covenants ne sont pas respectés au 31 mars 2022, FIGEAC AERO a obtenu (préalablement à la date de clôture et pour une période de 12 mois) des prêteurs la renonciation à l'exercice du droit à déchéance du terme du prêt.

19. Passifs sur contrats

Les passifs sur contrats se décomposent comme suit :

<i>(en milliers €)</i>	31.03.2021	31.03.2022
Avances et acomptes reçus	15 355	13 497
Produits constatés d'avances		
Autres passifs de contrat		
Total	15 355	13 497

20. Fournisseurs et autres dettes

Les autres dettes se décomposent comme suit :

<i>(en milliers €)</i>	31.03.2021	Variations de la période	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Transferts	31.03.2022
Fournisseurs	43 271	41 917	414	29	-	85 632
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 541	772	-	(2)	-	2 311
Total Fournisseurs et autres créditeurs	44 812	42 689	414	28	-	87 943
Dettes fiscales	9 108	3 110	(102)	12	-	12 127
Autres passifs courants :						
Avances et acomptes reçus sur commande	15 001	2 827	0	-	-	17 828
Dettes sociales	31 809	(2 135)	(773)	9	-	28 909
Autres dettes	4 113	45	(15)	(4)	-	4 139
Produits différés	5 348	4 742	-	141	-	10 231
Total des autres passifs courants	56 271	5 480	(788)	146	-	61 108
Total	110 191	51 278	(476)	185	-	161 178

21. Synthèse des passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des passifs financiers du Groupe au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021 :

Au 31.03.2022	Valeur au bilan			
	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Total
<i>(en milliers €)</i>				
Passifs financiers non-courants portant intérêts	217 930			217 930
Passifs financiers courants portant intérêts	176 730			176 730
Dérivés passifs non-courants		5 355		5 355
Dérivés passifs courants				-
Autres passifs				-
Fournisseurs et autres créditeurs	149 051			149 051
Total passifs financiers	543 711	5 355	-	549 066

Au 31.03.2021	Valeur au bilan			
	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Total
<i>(en milliers €)</i>				
Passifs financiers non-courants portant intérêts	266 571			266 571
Passifs financiers courants portant intérêts	161 638			161 638
Dérivés passifs non-courants		3 139		3 139
Dérivés passifs courants				-
Autres passifs				-
Fournisseurs et autres créditeurs	101 083			101 083
Total passifs financiers	529 292	3 139	-	532 431

En 2022 comme en 2021, la juste valeur des passifs financiers est identique à la valeur nette comptable.

Le Groupe a utilisé la hiérarchie de juste valeur décrite dans la Note 13 - Juste valeur des actifs financiers pour déterminer le niveau de classement des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 mars 2022, le Groupe détient les passifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur :

Au 31.03.2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<i>(en milliers €)</i>				
Dérivés passifs non-courants		5 355		5 355
Dérivés passifs courants				-
Total	-	5 355	-	5 355

Au 31 mars 2021, le Groupe détenait les passifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur :



Au 31.03.2021

(en milliers €)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dérivés passifs non-courants		3 139		3 139
Dérivés passifs courants				
Total	-	3 139	-	3 139

22. Chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires par activités

<i>(en milliers €)</i>	31.03.2021	31.03.2022
Réalisation de pièces de structure pour l'aéronautique	167 719	235 330
Mécanique générale et chaudronnerie lourde	11 765	14 028
Montage sur site	3 553	4 701
Usinage et traitement de surface	21 612	27 890
Total	204 649	281 948

Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques

<i>(en milliers €)</i>	31.03.2021	31.03.2022
France	153 160	202 687
Export	51 489	79 261
Total	204 649	281 948

23. Détail des autres composantes du résultat opérationnel

Autres produits

<i>(en milliers €)</i>	31.03.2021	31.03.2022
Crédit Impôts Recherche	1 620	1 319
Subventions d'exploitation	79	132
Autres produits d'exploitation	424	333
Total	2 123	1 785



Consommations de l'exercice et charges externes

<i>(en milliers €)</i>	31.03.2021	31.03.2022
Fournitures, matières premières et autres	(74 400)	(116 191)
Marchandises	-	(6)
Variations de stocks	28 878	2 227
Coûts des contrats	1 463	128
Sous-traitance	(32 696)	(41 221)
Achats non stockés	(9 585)	(9 577)
Services extérieurs	(21 936)	(27 087)
Total	(108 276)	(191 726)

Frais de personnel

<i>(en milliers €)</i>	31.03.2021	31.03.2022
Salaires et traitements	(58 373)	(52 244)
Charges sociales	(18 225)	(17 774)
Charges de personnel intérimaire	(550)	(2 579)
Autres charges sociales	(1 799)	(2 397)
Transfert de charges d'exploitation (présenté en diminution des charges de personnel)	9 867	1 834
Total	(69 080)	(73 161)

Dotations nettes aux amortissements et provisions

<i>(en milliers €)</i>	31.03.2021	31.03.2022
Dotations nettes aux amortissements		
- sur immobilisations incorporelles	(11 861)	(14 446)
- sur immobilisations corporelles	(23 434)	(22 134)
- sur location financement	(12 567)	(11 577)
- sur droits d'utilisation	(2 447)	(2 068)
Quote part de subvention reprise	1 155	955
Total dotations nettes aux amortissements	(49 154)	(49 271)
Total dotations nettes aux provisions	2 305	(1 328)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(46 849)	(50 599)

Autres produits et charges opérationnels non courants

<i>(en milliers €)</i>	31.03.2021	31.03.2022
Reprises aux provisions non courantes (1)	5 079	18 362
Autres produits inhabituels (2)	2 923	4 947
Plus et moins-values de cessions d'actifs	(2 462)	(736)
Dotations aux provisions non courantes (3)	(15 650)	(13 855)
Autres charges inhabituelles (4)	(8 011)	(20 948)
Total	(18 121)	(12 230)



- (1) Dont reprise sur provisions PSE : 6 938 k€, reprise sur dépréciations d'actifs : 10 343 k€
- (2) Dont opération sortie actifs de FGA Auxerre : 3 690 k€
- (3) Dont dotation sur dépréciation d'actifs : 12 032 k€
- (4) Dont : couts PSE : 8 578 k€, opération sortie FGA Auxerre : 5 801 k€, couts sur restructuration : 2 842 k€

24. Coût de l'endettement financier net

<i>(en milliers €)</i>	31.03.2021	31.03.2022
Produits financiers	1 978	1 603
Charges financières sur emprunts	(4 597)	(4 803)
Charges financières d'affacturage	(2 034)	(2 175)
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(667)	(643)
Autres charges financières	(137)	(177)
Charges financières	(7 435)	(7 798)
Coût de l'endettement financier net	(5 457)	(6 195)

Le taux moyen de la dette ressort à 1,90% contre 1,80% l'exercice précédent.

25. Impôt

Rapprochement impôt théorique et impôt réel

<i>(en milliers €)</i>	31.03.2021	31.03.2022
Résultat de l'exercice	(57 174)	(42 086)
Produit (charge) d'impôt exigible	(495)	(1 564)
Provision pour impôts	-	-
Produit (charge) d'impôt différé	2 594	511
Produit (charge) d'impôt total	2 099	(1 053)
Résultat avant impôts	(59 273)	(41 033)
Taux d'imposition légal de la société mère		26,5%
Impôt théorique		10 874
Impact des différences permanentes		
Impact des reports déficitaires		(10 558)
Impact des changements de taux d'imposition		
Impact des taux d'impôt étrangers		306
Impact des crédits d'impôts		216
Autres impacts		(1 891)
Produit (charge) d'impôt total		(1 053)
Taux d'imposition réel		N/A

Impôts différés actifs et passifs

Les impôts différés sont reconnus selon la méthode du report variable.

Les impôts différés ont évolué comme suit :



(en milliers €)	31.03.2021	31.03.2022
Impôts différés actifs	20 372	7 013
Impôts différés passifs	(22 083)	(7 435)
Impôts différés à l'ouverture	(1 711)	(422)
Impôts différés comptabilisés au compte de résultat	2 594	511
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres	(1 324)	192
Transferts		-
Première application d'IFRS 16 au 01.04.2020		
Ecart de conversion	19	(16)
Variations de périmètre		26
Impôts différés à la clôture	-	(422)
Dont impôts différés actifs	7 013	11 195
Dont impôts différés passifs	(7 435)	(10 904)

Les principales natures d'impôts différés sont détaillées ci-dessous :

(en milliers €)	31.03.2021	31.03.2022
Immobilisation incorporelles et corporelles	(4 495)	(4 495)
Instruments financiers	(1 065)	1 845
Avantages au personnel	815	1 079
Provisions réglementées	235	(387)
Activation des déficits	7 154	6 969
Autres	(3 066)	(4 721)
Impôts différés actifs / (Impôts différés passifs) nets	(422)	291

Reports déficitaires

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés cet exercice au titre des reports déficitaires s'élèvent à 10.5 M€.

26. Résultat par action

(en €)	31.03.2021	31.03.2022
Moyenne des titres émis	31 839 473	31 839 473
Titres auto détenus	425 282	441 721
Moyenne pondérée des titres	31 414 191	31 397 752

Plan de souscription d'actions	-	-
--------------------------------	---	---

Résultat (part du groupe) en euros	(57 144 771)	(42 047 554)
Résultat par action	(1,79)	(1,32)
Résultat dilué par action	(1,79)	(1,32)

	31.03.2021	31.03.2022
Contrat de liquidité	91 859	108 298
Plan de rachat d'actions propres	333 423	333 423
Total	425 282	441 721

27. Gestion des risques

La Société exerce ses activités dans un environnement évolutif comportant des risques dont certains échappent à son contrôle. Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent rapport portant sur les facteurs de risques financiers spécifiques tels que décrits dans la présente note. La Société a procédé à une revue des risques importants et qui sont propres au Groupe et qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Méthode d'analyse des facteurs de risque :

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- Présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société ;
- Présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque.

Les facteurs de risques que la Société considère, à date, comme les plus importants sont mentionnés en premier lieu. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans l'avenir.

L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net. La Société a évalué le degré de criticité du risque net, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante :

- Faible ;
- Modéré ;
- Élevé.

Tableau synthétique :

Nature du risque	Référence	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité du risque net
Risques financiers				
- Risque de change	27.1	Elevé	Elevé	Elevé
- Risque de liquidité	27.2	Modéré	Elevé	Modéré
- Risque de taux	27.3	Elevé	Modéré	Modéré
- Risque de crédit et de contrepartie	27.4	Faible	Elevé	Modéré
- Risque lié à l'activité Recherche et Développement et au Crédit d'impôt Recherche	27.5	Modéré	Modéré	Modéré

27.1 Risque de change

Le résultat (opérationnel et financier) et les actifs et passifs en devises du Groupe sont soumis aux fluctuations des cours de change et, essentiellement, aux fluctuations de la parité entre l'euro et le dollar américain. En effet, une part significative du chiffre d'affaires du Groupe et des paiements de ses fournisseurs est libellée en dollar américain, qui constitue la devise de référence du secteur aéronautique civil. Le taux du dollar et le risque de change y affèrent font en conséquence partie des hypothèses estimées dans le cadre des contrats de construction pour la détermination de la marge à terminaison. De plus, le Groupe possède également des créances sur ses clients, des dettes fournisseurs, des stocks et de la trésorerie libellés en dollar américain.

De ce fait, les fluctuations de l'euro par rapport au dollar américain peuvent peser sur la capacité du Groupe à lutter contre ses concurrents américains, puisque les prix de nombreux produits du secteur aéronautique civil sont fixés en dollars américains.

Le chiffre d'affaires, les coûts, les éléments d'actif et de passif consolidés du Groupe libellés dans d'autres monnaies que l'euro sont convertis en euros pour l'établissement de ses comptes. Ainsi, les fluctuations de valeur de ces monnaies par rapport à l'euro, et en particulier les fluctuations de la parité euro/dollar, peuvent avoir un impact significatif sur la valeur en euros du chiffre d'affaires et des résultats du Groupe.

Il est précisé que le chiffre d'affaires du Groupe réalisé au titre de l'exercice 2021-2022 a été réalisé à hauteur 68% en dollars américains facturés par des sociétés françaises

Au 31 mars 2022, la Société FIGEAC AERO a ainsi facturé à 220 M\$ à ses clients et acheté 80.8 M\$ (le achats libellés en dollar US représentent 37 % des ventes en dollar US) à ses fournisseurs.

De plus, afin d'atténuer son exposition à ces fluctuations et, en particulier, d'accompagner les variations de la parité euro/dollar, le Groupe a pour habitude de prendre régulièrement des couvertures. Il a ainsi mis en place une politique de couverture du risque de change avec ses banques afin de préserver sa rentabilité et sa trésorerie. Les positions au 31 mars sont présentées ci-dessous :

Instruments financiers dérivés de change :

(en milliers €)	Valeur au bilan			Échéances		
	Actif	Passif	Notionnel	< 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans
Instruments non qualifiés de comptabilité de couverture :						
Accumulateur EUR/USD		-4 288	165 129	118 654	46 475	
Options de change EUR/USD						
Couverture de flux de trésorerie :						
Contrats de change à terme EUR/USD	763	-132	21 495	21 495		
Options de change EUR/USD		-458	20 000		20 000	
Total des instruments financiers dérivés de change	763	-4 879	206 624	140 149	66 475	-
Instruments non qualifiés de comptabilité de couverture		-4 288	165 129	118 654	46 475	
Instruments qualifiés de comptabilité de couverture	763	-591	41 495	21 495	20 000	

Le résultat net de la société peut structurellement être fortement impacté par le résultat lié aux couvertures économiques de change et à la variation de juste valeur des instruments financiers en raison :

- De la nature des dérivés utilisés et des principes de comptabilisation de ces dérivés selon le référentiel IFRS : Figeac Aéro utilise majoritairement des instruments financiers non éligibles à la comptabilité de couverture ;
- Du volume de couverture : le montant des engagements de couverture s'élève en nominal à 206 M\$ pour la partie ventes au 31 mars 2022



- De la maturité moyenne des couvertures (2 à 4 ans) ; et
- De la volatilité éventuelle de la parité euro / dollar.

Enfin, le Groupe dispose d'une filiale opérationnelle située dans la zone dollar (Figeac Aéro North America, située à Wichita aux Etats-Unis) et d'un établissement en zone dollar au Mexique, ce qui lui permet de bénéficier d'une plus grande compétitivité en dollar américain et limiter un peu plus son exposition aux variations de la parité euro/dollar.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est élevé

27.2 Risque de liquidité

Du fait de son activité, le Groupe doit financer un important cycle de production, des investissements nécessaires à son activité et à son développement et faire face à des événements exceptionnels.

Le financement du cycle de production est effectué via la cession d'une partie de ses créances clients à une société d'affacturage. Au 31 mars 2022, le recours à l'affacturage s'élevait à 15.2 millions d'euros. Le Groupe est ainsi exposé à un risque limité, du fait de la qualité de ses clients sur les en-cours, et du transfert des risques à la société d'affacturage.

La gestion de la trésorerie du Groupe est assurée en central, les besoins et ressources des sociétés remontent et sont gérés par la société mère.

Le Groupe continuera à avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits. Il se pourrait, dans ces conditions, que le Groupe se trouve à l'avenir dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance, ce qui le conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital de la Société ou des financements plus alternatifs type prêts sur actifs.

Le niveau du besoin de financement et son échelonnement dans le temps dépendent d'éléments qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe, tels que :

- Des écarts dans le niveau de commandes des clients ;
- Des coûts de préparation, de dépôt, de défense et de maintenance de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- Des coûts pour répondre aux développements technologiques du marché et pour assurer la fabrication et la commercialisation de ses produits ; et
- Des opportunités nouvelles de développement de nouveaux produits ou d'acquisition de technologies, de produits ou de sociétés.

Il se peut que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, et ces capitaux pourraient ne pas être disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir :

- Retarder, réduire ou supprimer des programmes de recherche et/ou d'investissement ;
- Obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat industriel qui pourraient la contraindre à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou certains de ses produits ; ou
- Accorder des licences ou conclure des accords qui pourraient être moins favorables pour elle que ceux qu'elle aurait pu obtenir dans un contexte différent.
- Décaler certaines échéances de remboursements de dette

Le financement par endettement, dans la mesure où il serait possible, pourrait par ailleurs contenir des conditions restrictives et onéreuses.

La société a également obtenu les waiver de renonciation temporaire de l'application des ratios financiers de ses créanciers pour les échéances du 30 septembre 2021 et 31 mars 2022.



FIGEAC AÉRO a achevé post clôture sa restructuration financière comprenant :

- une augmentation de capital de 53,5 M€ et une émission obligataire de 10 M€ au profit d'Ace Aéro Partenaires,
- un rééchelonnement des principaux financements bancaires jusqu'en 2028,
- une enveloppe de 66 M€ au titre des PGE « Aéro »,
- un financement sur actifs d'un montant de l'ordre de 30 M€
- la mise en place d'opérations de couverture de change pour un montant cumulé de 227 M€ à horizon mars 2025,
- un aménagement des termes des obligations à option de remboursement par numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (les « ORNANE ») comptant principalement un allongement de la maturité à octobre 2028, un ajustement du ratio de conversion (1 :3,4) et du coupon (+62,5 bps), incluant également la réalisation effective du rachat partiel de 777 605 ORNANE pour un montant nominal total de 20 M€.

La société a mis à jour ses prévisions de trésorerie sur un horizon glissant de 12 mois. Ces prévisions reposent sur plusieurs hypothèses dont le niveau d'activité et le cadencement des dépenses en lien avec les actions mises en œuvre et le plan Transformation 2021, ayant par nature un caractère incertain. Les effets de la restructuration financière sont inclus dans ces prévisions.

Sur la base de ces prévisions, la trésorerie disponible au 31 mars 2022 permettra à la société de faire face à ses échéances de trésorerie sur un horizon de 12 mois.

<i>(en milliers €)</i>	31.03.2021	31.03.2022
Valeurs mobilières de placement	100	170
Dépôt à vue	80 370	49 133
Total	80 470	49 303

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré.

27.3 Risque de taux

La décomposition de l'endettement financier du Groupe entre taux fixe et taux variable est présentée ci-dessous :

Analyse des taux des passifs financiers portant intérêts

<i>(en milliers €)</i>	31.03.2021	%	31.03.2022	%
Taux fixe	306 736	72%	287 078	73%
Taux variable	121 473	28%	107 582	27%
Total	428 209	100%	394 660	100%

27% du passif financier du Groupe portent intérêts à taux variable calculé sur la base de l'euribor 3 mois. Les expositions au risque de taux d'intérêt sont relatives au financement des créances clients et au financement d'une partie de la dette à terme. Les intérêts sont indexés sur l'Euribor. Une partie de ces positions, représentant 42.5 millions d'euros, fait l'objet d'une assurance contre une hausse importante de cet indice :

Instruments financiers dérivés de taux



(en milliers €)	Valeur au bilan		Échéances			
	Actif	Passif	Notionnel	< 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans
Cap EUR		(11)		30 413		
Collar EUR		7		12 096		
Total des instruments financiers dérivés de taux	-	(4)	(1)	42 509		(1)

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré

27.4 Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe est engagé dans des relations avec de nombreux tiers, parmi lesquels se trouvent des clients et des fournisseurs. Ces tiers peuvent, chacun à des degrés différents, présenter des risques de contrepartie pour le Groupe. Cependant, le Groupe considère qu'il est exposé à un risque de contrepartie faible pour les raisons suivantes :

- Les clients export sont assurés dans le cadre de contrats d'affacturage et, pour les clients export non cédés, le Groupe s'assure annuellement de leur situation financière ;
- Les clients domestiques, sont généralement assurés dans le cadre de contrats d'affacturage ;
- Le Groupe suit la situation financière d'un petit nombre de sous-traitants et fournisseurs considérés comme stratégiques pour le Groupe ; et
- Les principaux clients du Groupe sont de grands groupes internationaux comme Airbus, Airbus Atlantic, Safran ou Spirit Aerosystems qui disposent d'une situation financière solide.

L'échéancier des créances clients et comptes rattachés est le suivant au 31 mars 2022 :

(en milliers €)	31.03.2022	non échu	< 30 jours	31 à 90 jours	90 à 180 jours	181 à 1 an	> 1 an
Clients et comptes rattachés	63 372	42 431	6 246	10 170	1 394	1 011	2 119
Clients douteux	2 769	-	-	-	-	-	2 769
Provisions	(5 058)					(326)	(4 732)
Montant net	61 083	42 431	6 246	10 170	1 394	686	156

Le Groupe ne prévoit aucune défaillance de tiers pouvant avoir un impact significatif sur ses actifs échus non provisionnés.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré

27.5 Risque lié à l'activité Recherche et Développement et au Crédit d'Impôt Recherche

Les activités de Recherche et Développement sont un élément clef pour la performance du Groupe. La politique d'investissement en R&D du Groupe est concentrée dans le domaine des nouveaux systèmes d'usinage (aérostructure, moteurs et tôlerie/chaudronnerie).

Dans ce domaine, le Groupe FIGEAC AÉRO doit anticiper l'arrivée de nouveaux produits et, faire appel aux technologies les plus modernes. Le Groupe doit également accompagner ses clients à l'export ou trouver de nouveaux marchés étrangers.

La rentabilité de ces investissements est sur un horizon moyen terme. La compétitivité du Groupe peut être impacté par :

- Le développement par des concurrents de process de fabrication plus performants que ceux dont dispose le Groupe ;
- L'apparition de technologies de rupture impactant les savoirs faire du Groupe ;
- L'investissement dans des projets dont la rentabilité se révèle insuffisante ;



- Des évolutions négatives dans le niveau de production d'aéronefs.

Le montant des coûts de R&D (net des amortissements et des pertes sur impairement test) reconnu au bilan au 31 mars 2022 est de 57.2 M€ contre 59.8 M€ au 31 mars 2021.

Dans le cadre de la maîtrise des risques associés, le Groupe :

- Réalise des études de rendement préalablement à l'engagement des travaux de R&D ;
- Mobilise des financements publics : CORAC, AAP, aides régionales etc...
- Recours au dispositif du Crédit Impôt Recherche

La Société bénéficie depuis 2002 d'un crédit d'impôt recherche en tant qu'entreprise investissant significativement en recherche et développement (0.88 M€ au titre du CIR 2021). Les dépenses de recherche éligibles à ce crédit d'impôt incluent notamment les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle.

La Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses en matière de crédit d'impôt recherche. Cependant, il ne peut être exclu que les administrations fiscales remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le crédit d'impôt recherche soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des administrations fiscales alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré

28. Parties liées

Les parties liées au Groupe FIGEAC AÉRO ont été définies conformément à la norme IAS 24 et sont présentées ci-après ainsi que le détail des opérations réalisées au cours de l'exercice 2022.

Les parties liées sont identifiées en tant que telles du fait de la présence de Mr Jean Claude Maillard au capital des sociétés MP Usicap et du groupe Avantis Engineering.

Transactions avec les parties liées

Les prestations permanentes concernent les domaines suivants :

- Prestations d'usinage de pièces aéronautiques ;
- Assistance comptable, juridique et administrative ;
- Prestations de programmations de moyens de production ; et
- Prestations d'études de sous-ensembles

Les éléments chiffrés relatifs à 2022 sont les suivants :

<i>(en milliers €)</i>	Produits	Charges	Créances	Dettes
MP USICAP	105	2 713	74	1 084
AVANTIS ENGINEERING		101		23
AVANTIS MANUFACTURING		66		37
AVANTIS PROJECT		47	5	37
Total	105	2 927	79	1 181



Rémunérations des dirigeants

Il s'agit des rémunérations versées aux personnes ayant des mandats sociaux dans la Société Figeac Aéro S.A. :

<i>(en milliers €)</i>	31.03.2021	31.03.2022
Rémunérations fixes	233	208
Rémunérations variables		
Avantages en nature	2	2
Jetons de présence		30
Total	235	240

A ce jour il n'existe aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours sur la Société Figeac Aéro S.A. ou sur les autres sociétés du Groupe.

29. Effectif

<i>(en nombre de salariés)</i>	31.03.2021	31.03.2022
Effectif France	1 647	1 370
Effectif hors de France	899	1 225
Total	2 546	2 595

La ventilation de l'effectif au 31 mars 2022 par secteur opérationnel est la suivante :

<i>(en nombre de salariés)</i>	Cadres	Non cadres	Total
Aérostructure	235	1 858	2 093
Montage sur site	6	65	71
Usinage et traitement de surface	49	219	268
Mécanique générale et chaudronnerie	32	131	163
Total	322	2 273	2 595

30. Engagements hors bilan et passifs éventuels

Les engagements reçus par le Groupe à la clôture de l'exercice se présentent comme suit :

<i>(en milliers €)</i>	31.03.2022				31.03.2021
	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	Total	Total
Nantissements, hypothèques et suretés réelles	19 103	90 452		109 655	113 212
Total	19 103	90 452	0	109 655	113 212

Les engagements reçus concernent :

- Garantie PGE à hauteur de 90% de l'en cours
- Garantie BPI Assurance Export garantie de préfinancement à hauteur de 50% de l'en cours.
- Garantie obtenue sur le prêt CASA Aero.



Les engagements donnés par le Groupe à la clôture de l'exercice se présentent comme suit :

(en milliers €)	31.03.2022				31.03.2021
	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	Total	Total
Nantissements, hypothèques et suretés réelles	7 169	21 794	9 538	38 501	38 868
Total	7 169	21 794	9 538	38 501	38 868

Les engagements donnés par le Groupe sont constitués de :

- Garantie immobilière
- Garantie sur titres de filiales
- Nantissement sur machines

31. Evénements postérieurs à la date de clôture

- Finalisation de la restructuration financière du Groupe avec principalement (i) l'entrée effective d'Ace Aéro Partenaires, entité affiliée à Tikehau Ace Capital, au capital de la Société, (ii) le rééchelonnement des principaux financements bancaires jusqu'en 2028 et la mise à disposition d'une enveloppe de 66 M€ au titre des PGE « Aéro » et (iii) l'entrée en vigueur de l'aménagement des termes des obligations à option de remboursement par numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (les « ORNANE »), incluant la réalisation effective du rachat partiel de 777 605 ORNANE annoncé par la Société le 9 mai 2022 pour un montant nominal total de 20 M€.
- La réalisation de l'augmentation de capital de 53.5 M€ réservée à Ace Aéro Partenaires s'est accompagnée de la conclusion d'un pacte d'actionnaires entre Ace Aéro Partenaires, Monsieur Jean-Claude Maillard et la société SC Maillard & Fils (en présence de la Société). Ce pacte d'actionnaires est constitutif d'une action de concert visant à mettre en œuvre une politique commune entre Ace Aéro Partenaires, Monsieur Jean-Claude Maillard et la société SC Maillard et Fils (ces derniers restant prédominants au sein du nouveau concert ainsi constitué). La Société rappelle que la conclusion des opérations prévues avec Tikehau Ace Capital ou toute entité affiliée à Tikehau Ace Capital, sur le capital de la Société était notamment subordonnée à la constatation par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») qu'il n'y avait pas matière à déposer un projet d'offre publique obligatoire portant sur les actions de la Société sur le fondement de l'article 234-7, 1° du Règlement général de l'AMF, laquelle a été octroyée par l'AMF le 10 mai 2022 (avis AMF n° 222C1055 et communiqué de presse en date du 10 mai 2022).
- Souscription par Ace Aéro Partenaires à des obligations émises par la Société pour un montant de 10 M€. Ces obligations portent intérêt au taux annuel de 12% capitalisé annuellement et ont une maturité de 6 ans et 6 mois.
- Modification dans la composition du Conseil d'administration (en ligne avec les recommandations Middlenext), lui permettant de s'enrichir de compétences supplémentaires et indépendantes et de tenir compte de la nouvelle structure actionnariale du Groupe. Conformément aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 20 mai 2022, et avec effet à compter de ce jour, le Conseil d'administration est désormais composé de 8 membres :
 - Monsieur Jean-Claude Maillard ;
 - Monsieur Rémi Maillard ;
 - Monsieur Simon Maillard ;
 - Madame Eliane Rouchon ;
 - Madame Marie-Line Malaterre, administratrice indépendante ;
 - Monsieur Éric Raynaud, administrateur indépendant ;



- Monsieur Franck Crépin, dont la nomination a été proposée par Tikehau Ace Capital ; et
- Madame Anne Tauby, dont la nomination a été proposée par Tikehau Ace Capital.

- Création de nouveaux comités et modification de la composition du comité d'audit : création d'un comité stratégique et d'un comité des nominations et des rémunérations, et modification de la composition du comité d'audit, lesquels sont désormais composés comme suit :

 - Le comité stratégique est composé de Monsieur Franck Crépin, Monsieur Jean-Claude Maillard et Monsieur Eric Raynaud. Il est présidé par Monsieur Eric Raynaud ;
 - Le comité des nominations et des rémunérations est composé de Monsieur Franck Crépin, Madame Eliane Rouchon et Monsieur Eric Raynaud. Il est présidé par Monsieur Eric Raynaud ;
 - Le comité d'audit, jusqu'à présent composé de Madame Marie-Line Malaterre et de Monsieur Simon Maillard, est désormais composé de Monsieur Franck Crépin, Madame Eliane Rouchon, Monsieur Simon Maillard et Madame Marie-Line Malaterre. Il est présidé par Madame Marie-Line Malaterre.

- Rééchelonnement des principaux financements bancaires jusqu'en 2028 et mise à disposition d'une enveloppe de 66 M€ au titre des PGE « Aéro » :

Les principales caractéristiques de ces accords et nouveaux financements sont les suivantes :

1) Un reprofilage de la dette bancaire :

- a. La maturité de la totalité des emprunts bancaires dont l'échéance était plus précoce est repoussée à septembre 2028. La courbe d'amortissement de ces emprunts a été modifiée pour tenir compte de cette nouvelle maturité, et de la nature particulière des financements concernés. Le taux d'intérêts de ces emprunts, à l'exception des PGE (Prêts Garantis par l'État), est augmenté de 62,5 bps.
- b. Les emprunts bancaires dont la maturité est plus lointaine, comme les emprunts hypothécaires, conservent leur maturité initiale. Leur courbe d'amortissement n'a pas été modifiée.

2) De nouveaux financements et un renforcement des couvertures de change :

- a. Une enveloppe de 66 M€ au titre des PGE « Aéro » est ouverte. La maturité de ces PGE est de 6 ans, et leur amortissement est établi sur 4 ans, après 2 ans de franchise. Leur taux d'intérêts est conforme à la réglementation en vigueur.
- b. Un financement sur actifs d'un montant de l'ordre de 30 M€ a été accordé, se décomposant en (i) une ligne de financements sur stocks, d'un montant de l'ordre de 24 M€ et (ii) une ligne de financement de matériels industriels d'un montant de l'ordre de 6 M€. Ce financement est amortissable sur 8 ans et rémunéré au taux annuel de E3M Flooré + 6,75%.
- c. Opérations de couverture de change : afin de couvrir le risque de change courant sur le dollar US, principale unité monétaire utilisée à la vente par FIGEAC AÉRO, des opérations de couverture de change pourront être mises en place, pour un montant cumulé de 227 M€ à horizon mars 2025 et selon une répartition par année entre des opérations arrivant à terme à horizon 2022, 2023, 2024 et 2025.

- Rachat partiel d'ORNANE et aménagement des termes des ORNANE

Dans le prolongement de l'assemblée générale des porteurs d'ORNANE, l'ensemble des conditions suspensives ayant été levées, les opérations de règlement-livraison auprès des participants à l'offre du rachat de 777 605 ORNANE d'une valeur nominale totale de 20 000 000,60 € à un prix de rachat total de 18 600 311,60 €, ont été réalisées ce jour (le « **Rachat Partiel** »).

Ces ORNANE ainsi rachetées ont été immédiatement annulées. L'encours en circulation porte à ce jour sur 2 656 110 ORNANE pour un montant nominal de 68 315 149,20 €.



L'ensemble des opérations de la Restructuration Financière ayant été réalisées et l'ensemble des résolutions approuvées par l'assemblée générale des porteurs réunie le 9 mai 2022 et par l'assemblée générale des actionnaires réunie le 20 mai 2022, les modalités des ORNANE sont modifiées de la façon suivante, avec effet à compter de ce jour :

- Un report de l'échéance d'une durée additionnelle de 6 ans (à savoir au 18 octobre 2028) ;
- Une augmentation du coupon de 62,5 bps. Le nouveau coupon s'établira ainsi à 1,75% payable semi-annuellement, étant précisé qu'est intégré un mécanisme réversible d'ajustement du coupon à compter du 18 octobre 2024 en fonction de l'atteinte ou non d'un levier d'endettement supérieur à 4,5x (test réalisé tous les semestres), pouvant alors faire passer le coupon à 2,25% ;
- Une hausse du ratio de conversion des ORNANEs 2022 à raison de 3,4 actions par ORNANE ;
- Une clause de « *reset* » applicable le 18 octobre 2024 susceptible de relever le ratio de conversion dans une amplitude maximale de 20% dans le cas où le cours moyen pondéré par les volumes de l'action pendant les 3 mois précédant le 18 octobre 2024 serait inférieur au cours de référence calculé sur la base du cours moyen pondéré par les volumes de l'action pendant 1 mois précédant le 18 février 2022 (inclus) (soit 6,60 €) ;
- L'ouverture de la période de remboursement anticipé à la main de la Société si le cours de bourse est supérieur à 130% du prix de conversion (*soft call*), à compter du 18 octobre 2025 ;
- La prise en compte de l'allongement de l'échéance sur la clause d'ajustement du ratio de conversion en cas de changement de contrôle ;
- L'encadrement de la dette sécurisée par des actifs ;
- La possibilité de transférer éventuellement la cotation des actions FIGEAC AÉRO sur Euronext Growth Paris ;

(ensemble, les « **Ajustements des ORNANEs** »).

La valeur nominale et le prix de remboursement des ORNANE resteront inchangés à 25,72 € par ORNANE 2022.

Les accords et nouveaux financements bancaires, additionnés au renforcement des fonds propres de la Société résultant de l'entrée d'Ace Aéro Partenaires au capital de la Société et du Rachat Partiel des ORNANE (voir ci-dessus), permettent au Groupe de disposer des moyens financiers nécessaires à son redéploiement et le mettent en mesure de faire face à ses engagements financiers ainsi modifiés à court et à moyen terme.

- Accord de cession avec Latécoère des actifs de la filiale d'Hermosillo au Mexique

Selon les termes envisagés, cet accord s'accompagne de plusieurs conditions suspensives, dont :

- La signature d'un contrat de services pour FIGEAC AÉRO afin d'assurer une assistance pendant la période de transition d'une durée de 18 mois,
- La signature d'un contrat de sous-traitance, limité à 3 ans, avec Latécoère pour la production relative aux autres contrats de FIGEAC AÉRO. Ceci permettra notamment de sécuriser les productions en cours pour les autres clients du Groupe en attendant leur transfert sur le nouveau site,
- L'obtention de l'autorisation IMMEX par Latécoère. La réalisation de cette opération devrait se concrétiser au plus tard le 30 septembre 2022.

- Accord d'acquisition des actifs de Kaman Aerospace Group Inc. dans l'État de Chihuahua au Mexique

- Mise en service du nouvel ERP du Groupe : le nouveau système d'information du Groupe IFS est opérationnel depuis le 18 avril dans les sociétés suivantes : Figeac Aero, FGA Tunisie, FGA Picardie, FGA Saint Nazaire. Plus de la moitié des salariés du Groupe utilisent quotidiennement IFS, plus de 80% des flux financiers sont gérés dans IFS

32. Honoraires versés aux commissaires aux comptes

(en milliers €)	KPMG				Mazars			
	Montant		%		Montant		%	
	31.03.2022	31.03.2021	31.03.2022	31.03.2021	31.03.2022	31.03.2021	31.03.2022	31.03.2021
A - Honoraires afférents à la certification des comptes								
A.1 - Figeac Aéro (émetteur)	170	157	41%	51%	179	166	100%	98%
A.2 - Filiales	26	33	6%	11%		3		2%
Sous-total	196	190	47%	62%	179	169	100%	100%
B - Honoraires afférents aux autres services								
B.1 - Figeac Aéro (émetteur)	220	120	53%	39%				11%
B.2 - Filiales								
Sous-total	220	120			-	-	0%	
Total	416	310	100%	100%	179	169	100%	100%